



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

**Conseil Communautaire du 11 février 2020**

**Séance du DOB**



# 1. Calendrier budgétaire de la CCPE et cadre réglementaire

## 1.1 Le calendrier budgétaire de la CCPE :

Les budgets primitifs des collectivités locales doivent être adoptés avant le 15 avril de l'année ou le 30 avril pour les années de renouvellement des organes délibérants. Ce qui est le cas en 2020.

Le travail de préparation budgétaire s'étale néanmoins sur plusieurs mois et il est nécessaire d'assurer une continuité dans de nombreuses actions engagées.

Le budget primitif 2020 sera donc présenté au conseil communautaire début mars 2020, après discussions et travaux préparatoires soumis au bureau et à la commission des finances, tenant compte des CR des débats lors de la séance du D.O.B.

## 1.2 Cadre réglementaire:

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants ainsi que pour leurs groupements (articles L5211-36 du CGCT et L2312-1 CGCT). Il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et doit faire l'objet d'un vote sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté à l'assemblée délibérante.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

### **Le rapport doit aborder :**

- **les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement,**
- **les engagements pluriannuels envisagés,**
- **la structure et le suivi de la dette,**
- **l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,**
- **Les besoins de financements de la collectivité.**

Le rapport est communiqué aux membres du conseil communautaires au moins 5 jours avant la réunion de l'Assemblée Délibérante.

A l'issue de la séance, il n'y a pas de délibération. Mais un compte-rendu de séance reprenant les éléments du rapport présenté et le contenu des débats engagés.

Le rapport d'orientation budgétaire est communiqué par le Président de la communauté de communes aux communes membres et mis à disposition du public sur le site internet de la communauté de communes dans les 15 jours qui suivent la tenue du débat d'orientation budgétaire.

C'est un moment clé du processus de préparation budgétaire et permet de mettre en débat les politiques conduites et envisager les nouveaux projets à mener.

Enfin, l'article 13 II de la loi n°18-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 – 2022, publiée au journal officiel le 23 janvier 2018 dispose qu'« à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ; »

### 1.3 Le projet de la collectivité

La Communauté de Communes du Pays d'Étain (C.C.P.E.) est engagée depuis trois ans dans une phase de transition à l'issue de laquelle elle décidera de l'ambition retenue pour le territoire, pour son avenir, à compter de 2020 et à travers son nouveau projet de territoire. Ce dernier sera précisé et piloté par l'équipe installée au lendemain des élections municipales de mars 2020. Les bases sont néanmoins posées et restent à consolider plus finement. C'est l'enjeu de l'exercice 2020 et de la production des services et des élus qui en découle.

Restant attractive, mais soumise à une concurrence accrue entre les territoires voisins, la C.C.P.E. doit rester dynamique et accentuer sa capacité à innover, mutualiser, anticiper, écouter, satisfaire, ... voire à piloter de manière collaborative pour le compte de tiers : les communes du groupement, d'autres EPCI, ou encore ses partenaires.

Après deux années de fortes évolutions, l'année 2019 a permis de consolider les changements initiés par les élus et les services en termes d'amélioration des services et de prestations offertes aux habitants (petite enfance, jeunesse, éducation, culture, déchets, ...) et aux communes, de promotions et de communication, de projets transversaux. Il reste des enjeux non atteints par rapport aux objectifs 2019, en particulier sur le déploiement et la sécurisation d'une politique RH, installée sur les bases d'un projet pluriannuel renouvelé et des équipes stabilisées, accompagnées.

L'engagement de la collectivité dans de nouvelles contractualisations et partenariats en 2019, qui se déclineront dans des programmes pluriannuels à partir de 2020, devrait enrichir considérablement le champ d'actions et d'accompagnements de la C.C.P.E., grâce à l'effet levier de ces démarches et à la mobilisation coordonnée et accrue des réseaux existants.

Le projet de budget 2020, s'inscrit à la fois dans la continuité de celui de 2019 mais aussi dans cette ambition nouvelle qui est de mieux collaborer avec les collectivités et les territoires voisins.

Sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté, le débat permettra ainsi au Conseil de discuter des orientations de l'exercice et des engagements pluriannuels qui certes préfigurent les priorités du budget primitif. Il permet aussi à nos conseillers d'être informés sur la diversité des actions engagées concrètement, et conformément aux statuts modifiés, et sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il porte les germes d'une réflexion pour l'avenir de notre territoire au-delà des chiffres transposables en action.

## 2. Le contexte économique et financier

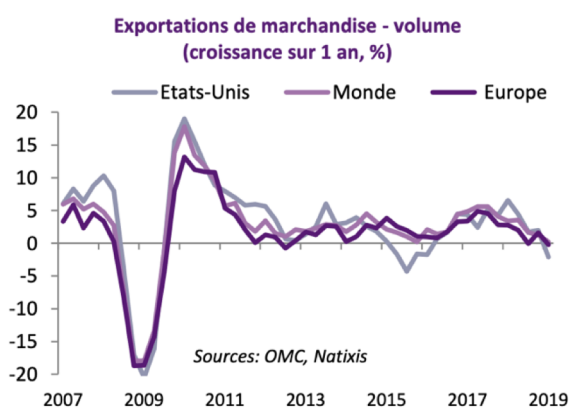
### 2.1 La conjoncture économique internationale et nationale

#### 2.1.1 La conjoncture économique internationale.

L'environnement économique international se dégrade, sous la conjoncture de plusieurs facteurs :

- les tensions protectionnistes qui font fléchir le commerce mondial avec notamment les relèvements successifs des barrières douanières américaines et chinoises
- les incertitudes autour des conséquences du Brexit, confirmé dernièrement
- les interrogations sur l'organisation des politiques économiques dans certains pays, en particulier les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne

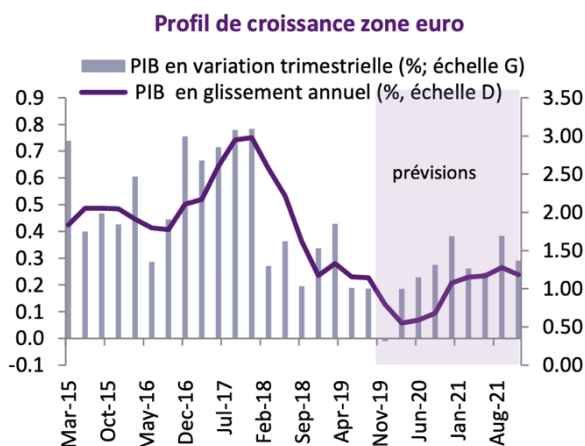
Il est constaté un ralentissement synchronisé de l'économie mondiale



Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse. Selon l'OMC, les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1,2 % en 2019 (moins vite que la prévision de croissance de 2,6 % d'avril) et de 2,7 % en 2020 (contre 3,0 % auparavant). L'indice de confiance, la production et les perspectives des secteurs manufacturiers sont également orientés à la baisse, le PMI manufacturier mondial tombant au-dessous de 50, indiquant une contraction de la production industrielle.

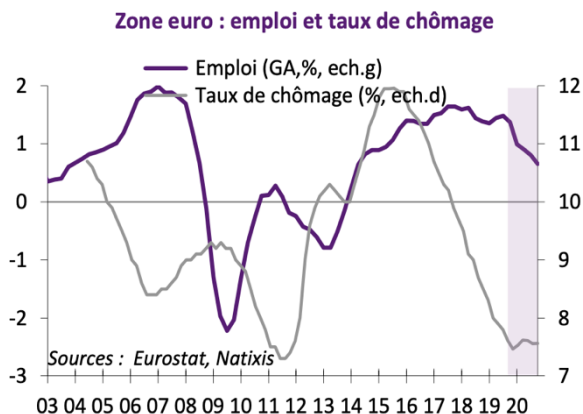
Les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB depuis la crise de 2008. L'économie mondiale est entrée dans une nouvelle phase caractérisée par un ralentissement global, une faible inflation et des politiques monétaires extrêmement accommodantes. **Sources** : support à la préparation du DOB- C.E. novembre 2019.

#### 2.1.2 La Zone Euro



La zone euro réagit face aux risques externes et à la récession allemande. Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre de l'autre.

L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.



Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé un ensemble complet de mesures de politique monétaire en septembre associant des instruments conventionnels et non conventionnels à la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs.

Les prévisions de croissance sont donc revues à la baisse pour la plupart des partenaires économiques de la France.

Le Fonds Monétaire International estime que la croissance européenne devrait tomber de 2,3 % en 2018 à 1,4 % en 2019. Une légère reprise est prévue en 2020, avec une croissance atteignant 1,8 % grâce au redressement attendu du commerce mondial et au rétablissement de certaines économies ayant connu des difficultés.

### 2.1.3 La conjoncture économique nationale

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2019e	2020p
Taux de croissance du PIB	1,3%	1,3%
Taux d'inflation	1,2%	1,3%
Taux de chômage	8,2%	8,0%

e : estimations p : prévisions

©La Banque Postale Collectivités Locales

Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (janvier 2020)

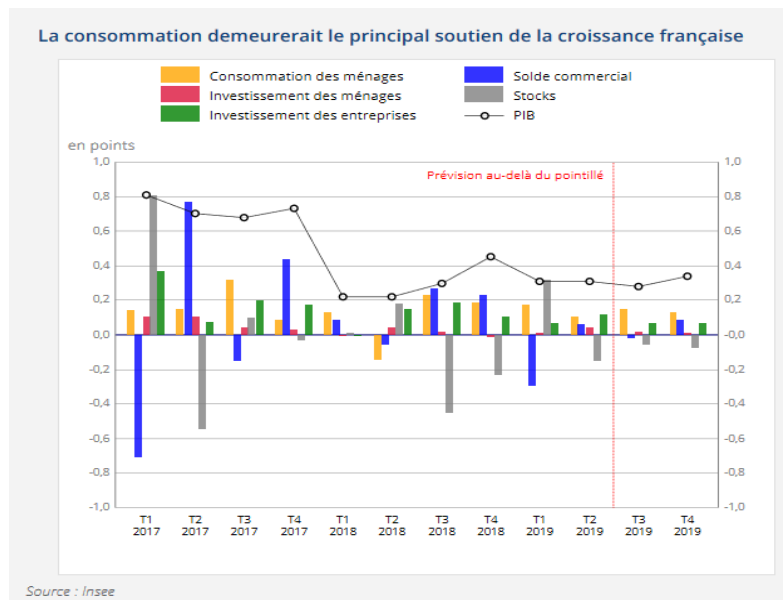
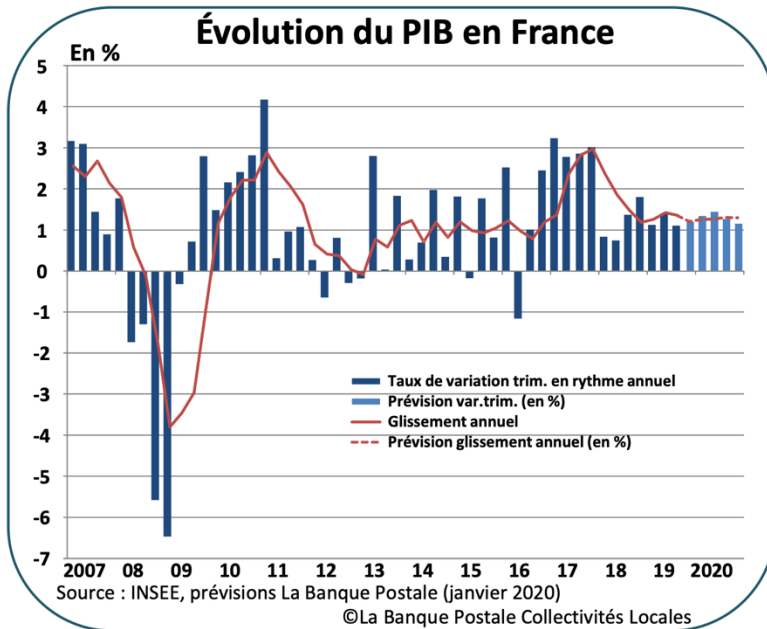
Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres. En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

La croissance de l'emploi en France a été particulièrement dynamique en 2019 avec 166 000 emplois créés au cours du premier semestre de l'année et une prévision de 98 000 emplois supplémentaires avant la fin de l'année ; ce qui engendrerait une hausse du pouvoir d'achat des ménages français accentuée par la suppression partielle de la taxe d'habitation.

Ainsi, le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser de 2,3 % en 2019, et de fait la consommation devrait aussi être favorisée.



## 2.1.4 Les finances et l'évolution des collectivités locales dans ce contexte

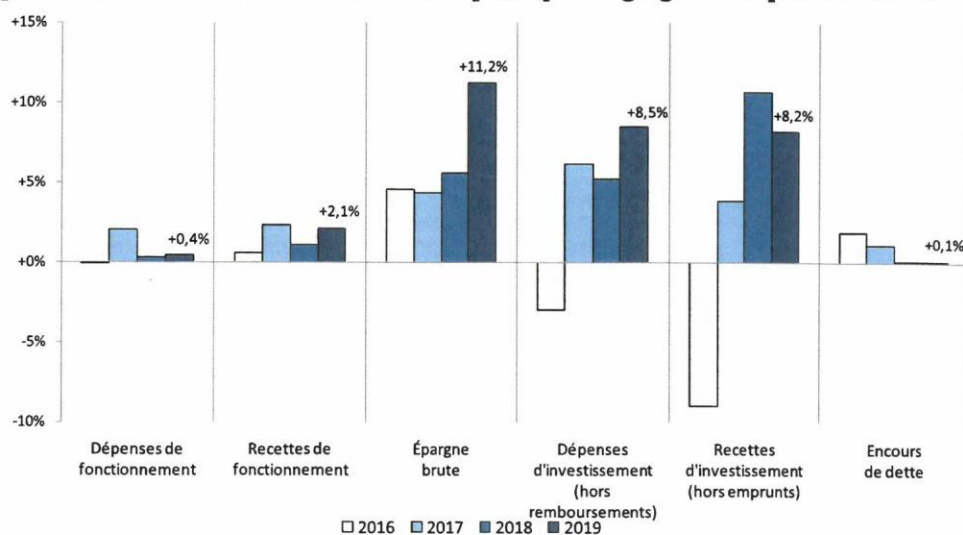
La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022 a défini un objectif de maîtrise de la dépense publique nationale et retenu le principe d'un pacte financier visant à encadrer l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales en limitant leur augmentation annuelle à 1,2 %.

Modifications institutionnelles	2018	2019	2020
<b>Nombre de communes nouvelles</b> au 1 <sup>er</sup> janv.	554	774	776*
<b>Nombre de groupements à fiscalité propre</b> au 1 <sup>er</sup> janv. (hors Polynésie fr.) <i>dont métropoles (yc mét. de Lyon)</i>	1 264 22	1 258 22	1 255* 22
<b>Groupements à fiscalité propre</b>	Compétence GEMAPI		Transfert obligatoire compétences eau et assainissement aux communautés de communes (sauf décision de report à 2026)
<b>Régions</b>	Suppression de la DGF remplacée par une fraction de TVA		
<b>Collectivités territoriales à statut particulier</b>	Création de la collectivité territoriale de Corse	Création de la collectivité à statut particulier : « Ville de Paris » (fusion commune / département)	

Selon la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), les collectivités territoriales tendent vers une stabilisation de leurs dépenses de fonctionnement grâce à des dépenses de personnel mieux maîtrisées et à la faible évolution du point d'indice en 20 ans (voir ci-dessous).

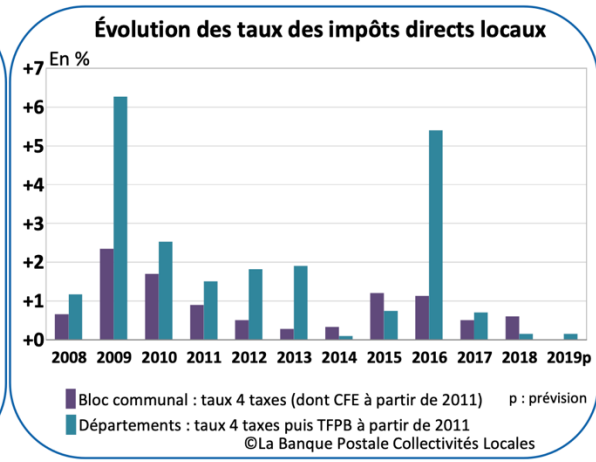
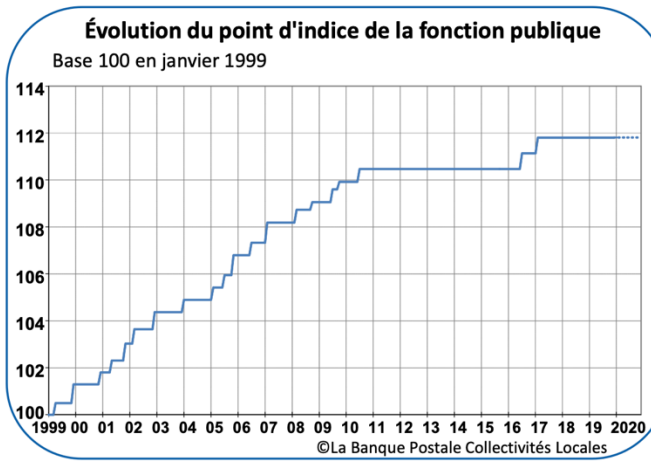
Dans le même temps les recettes de fonctionnement progressent, principalement au niveau de la fiscalité; ce qui permet une amélioration de l'épargne brute et une accélération des dépenses d'investissement.

**Graphique 1 - Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des collectivités**



Source : DGCL. Données DGFIP (comptes de gestion), DGFIP et DGCL (budgets primitifs). Budgets principaux.





## 2.1.5 Le contexte général : situation économique et sociale de la C.C.P.E

### Évolution démographique :

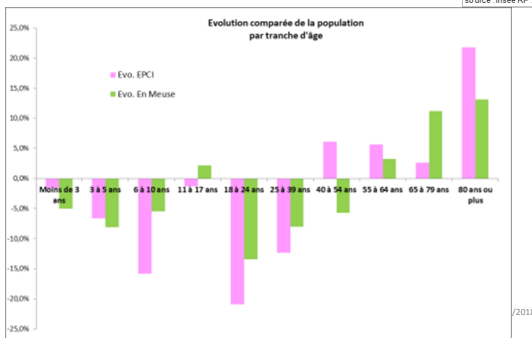
Le territoire de la CCPE subit une légère perte de population. Le diagnostic en cours nous permettra d’obtenir dans les prochaines semaines, une image précise de la pyramide des âges du territoire. Néanmoins, cette baisse est moins marquée que pour le reste du département de la Meuse.

#### L'évolution de la population par tranche d'âge

Baisse sur les 6-10 ans, les 18-24 ans également  
Progression à compter de 40 ans  
Marquée pour les 80 ans et +

	CC Etain		Evo. EPCI	Evo. En Meuse
	en 2010	en 2015		
Moins de 3 ans	306	303	-1,6%	-5,0%
3 à 5 ans	333	311	-6,6%	-8,1%
6 à 10 ans	588	495	-15,8%	-5,5%
11 à 17 ans	756	746	-1,3%	2,2%
18 à 24 ans	757	599	-20,9%	-13,4%
25 à 39 ans	1696	1487	-12,3%	-8,0%
40 à 54 ans	1449	1537	6,1%	-5,7%
55 à 64 ans	831	878	5,7%	3,2%
65 à 79 ans	902	926	2,7%	11,2%
80 ans ou plus	409	498	21,8%	13,1%
<b>Total</b>	<b>8029</b>	<b>7780</b>	<b>-3,1%</b>	<b>-1,7%</b>

source : Insee RP 2010 (géographie au 01012012) et 2015 (en géographie au 0102017)



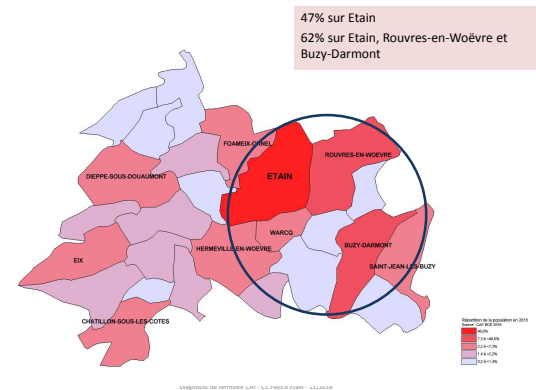
de la future politique communautaire sur ce sujet.

Le fait réellement marquant pour le territoire de la CCPE est le solde migratoire fortement négatif qu’il convient d’enrayer. L’ambition de faire de la CCPE un territoire à haute qualité de services, relève de cette volonté de stabiliser la population et de maintenir un solde naturel positif.

Cela justifie, dans le budget, la part consacrée à la politique éducative, enfance et jeunesse ; à la politique culturelle mais aussi au développement économique et aux actions visant à améliorer le cadre de vie.

Le vieillissement de la population doit quant à lui, interroger les élus sur les axes

#### La localisation de la population en 2016



## La localisation et l'évolution de la population

REPARTITION et EVOLUTION POPULATION PAR COMMUNE					
NIVGEO	NOMNIVGE	RPROPOP 2010	RPROPOP2016	Evo.	répart. BCE 2016
55002	ABAUCOURT-HAUTCOURT	100	118	18,0%	1,5%
55055	BLANZEE	19	18	-5,3%	0,2%
55057	BOINVILLE-EN-WOEVRE	71	67	-5,6%	0,9%
55072	BRAQUIS	89	116	30,3%	1,5%
55094	BUZY-DARMONT	570	568	-0,4%	7,3%
55105	CHATILLON-SOUS-LES-COTES	159	172	8,2%	2,2%
55143	DAMLOUP	147	133	-9,5%	1,7%
55153	DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT	173	183	5,8%	2,4%
55171	EIX	254	256	0,8%	3,3%
55181	ETAIN	3763	3621	-3,8%	46,6%
55191	FOAMEIX-ORNEL	186	225	21,0%	2,9%
55201	FROMEZEY	57	53	-7,0%	0,7%
55211	GINCREY	64	63	-1,6%	0,8%
55219	GRIMAUCCOURT-EN-WOEVRE	93	107	15,1%	1,4%
55222	GUSSAINVILLE	38	36	-5,3%	0,5%
55244	HERMEVILLE-EN-WOEVRE	238	234	-1,7%	3,0%
55280	LANHERES	58	70	20,7%	0,9%
55325	MAUCOURT-SUR-ORNE	53	60	13,2%	0,8%
55339	MOGEVILLE	74	80	8,1%	1,0%
55356	MORANVILLE	114	109	-4,4%	1,4%
55357	MORGEMOULIN	102	109	6,9%	1,4%
55361	MOULAINVILLE	127	124	-2,4%	1,6%
55400	PARFONDURPT	51	49	-3,9%	0,6%
55443	ROUVRES-EN-WOEVRE	704	614	-12,8%	7,9%
55458	SAINTE-JEAN-LES-BUZY	293	365	24,6%	4,7%
55578	WARCO	207	214	3,4%	2,8%
245501242	CC DU PAYS D'ETAIN	7804	7764	-0,5%	100,0%

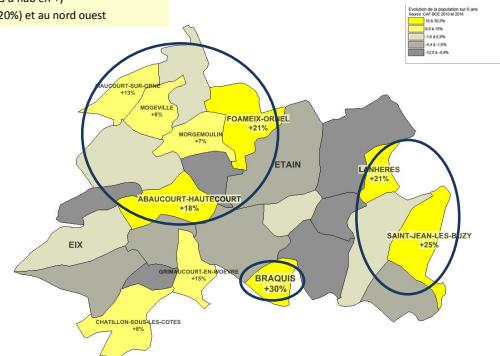
Source CAF : BCE 2010 et 2016

Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Étain - 11/2018

Sur 26 communes  
Une baisse sur le t  
des communes

Une progression de + de 200 habitants  
Sur 10 (petites) communes (<200 hab)  
Des progressions significatives sur Braquis  
(près d'1/3 d'hab en +)  
à l'est (>+20%) et au nord ouest

L'évolution de la population entre 2010 et 2016



## La situation socio-économique de la CCPE :

### Revenus, taux d'imposition

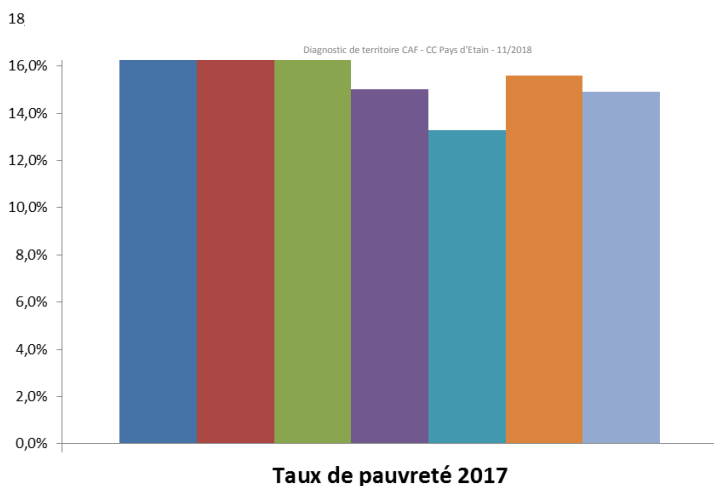
	DECOMPOSITION DES REVENUS DISPONIBLES			
	en 2012	en 2015	en Meuse 2015	en France M. en 2015
<b>Revenus d'activité</b>	<b>69,7%</b>	<b>63,8%</b>	<b>65,5%</b>	<b>73,2%</b>
dont salaires, traitements et chômage	61,6%	57,2%	58,9%	67,5%
dont revenus des activités non salariées	8,1%	6,5%	6,6%	5,6%
<b>Pensions, retraites et rentes</b>	<b>26,1%</b>	<b>28,7%</b>	<b>32,2%</b>	<b>28,3%</b>
<b>Revenus du Patrimoine</b>	<b>10,2%</b>	<b>13,5%</b>	<b>10,7%</b>	<b>10,6%</b>
<b>Ensemble des prestations sociales</b>	<b>6,2%</b>	<b>6,4%</b>	<b>5,7%</b>	<b>5,3%</b>
dont prestations familiales	3,3%	2,9%	2,3%	2,1%
dont minima sociaux	1,5%	1,9%	1,9%	1,7%
dont prestations logements	1,5%	1,6%	1,5%	1,4%
<b>Evolution taux d'imposition*</b>	<b>-12,2%</b>	<b>-12,4%</b>	<b>-14,1%</b>	<b>-17,4%</b>

source : Insee - DGFIP - CNAF - CNAV - CcMsa, fichiers fiscalisé social et fiscal Filosofi

champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris

\*taux d'imposition : part des ménages fiscaux imposés

### Taux de pauvreté



	TAUX DE PAUVRETE INSEE		
	en 2012	en 2015	Evo.
<b>CC Pays d'Étain</b>	<b>15,9%</b>	<b>16,4%</b>	<b>0,5%</b>
<b>Meuse</b>	15,2%	15,6%	0,4%
<b>France M.</b>	14,3%	14,9%	0,6%

source : Insee - DGFIP - CNAF - CNAV - CcMsa, fichiers fiscalisé social et fiscal Filosofi

champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris

- CC Damvillers Spincourt
- CC Orne Lorraine Confluences
- CC Canton de Fresnes en Woëvre
- Meuse
- France M.

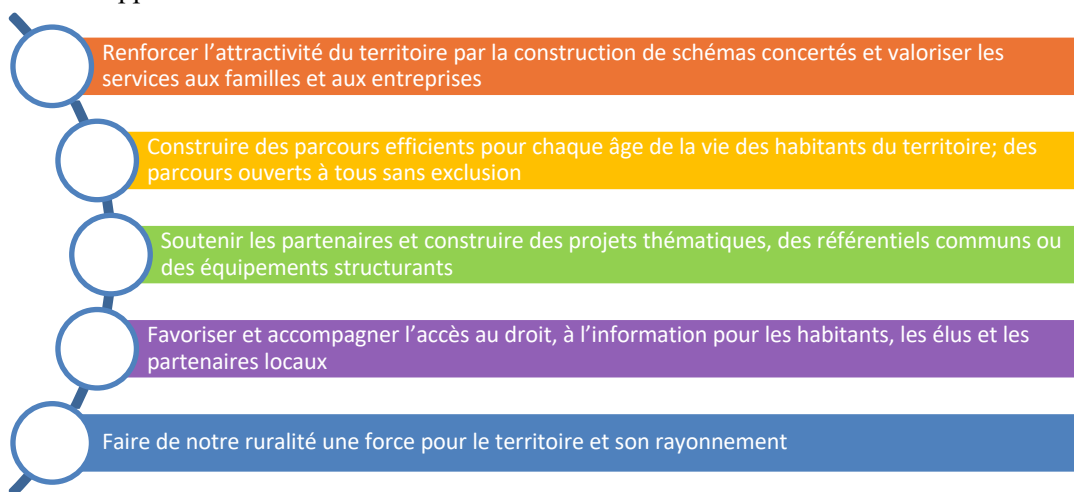
Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Étain - 11/2018

## Démographie, principaux constats

- Une population en baisse/stable du fait du solde naturel mais surtout du solde migratoire (sorties>entrée) // baisse modérée dans les projections de l'Insee pour le nord meusien
- Une baisse importante et négative du solde migratoire
- Une progression des habitants sur des communes au nord, à l'est de l'EPCI
- Une majorité de couples avec enfants dans les compositions familiales, une nette progression des isolé(e)s, une baisse des monoparents
- Un taux d'activité féminin élevé, en progression, idem pour le temps partiel féminin
- Un taux de chômage élevé notamment féminin
- Moins de revenus d'activité, une baisse modérée du taux d'imposition
- Un taux de pauvreté élevé mais stable

Au regard de ces éléments de contexte local, la CCPE s'est engagée:

- aux côtés de la CAF de la Meuse dans une **Convention Territoriale Globale** - Ctg, avec 5 axes de développements :



- Aux côtés de l'ARS de la Meuse pour la signature d'un **Contrat Local de Santé**,
- Dans une **Étude Habitat – Cadre de Vie**,
- Dans une nouvelle **Politique Jeunesse**,
- Dans une nouvelle **Politique Culturelle et Artistique**,
- Etc.

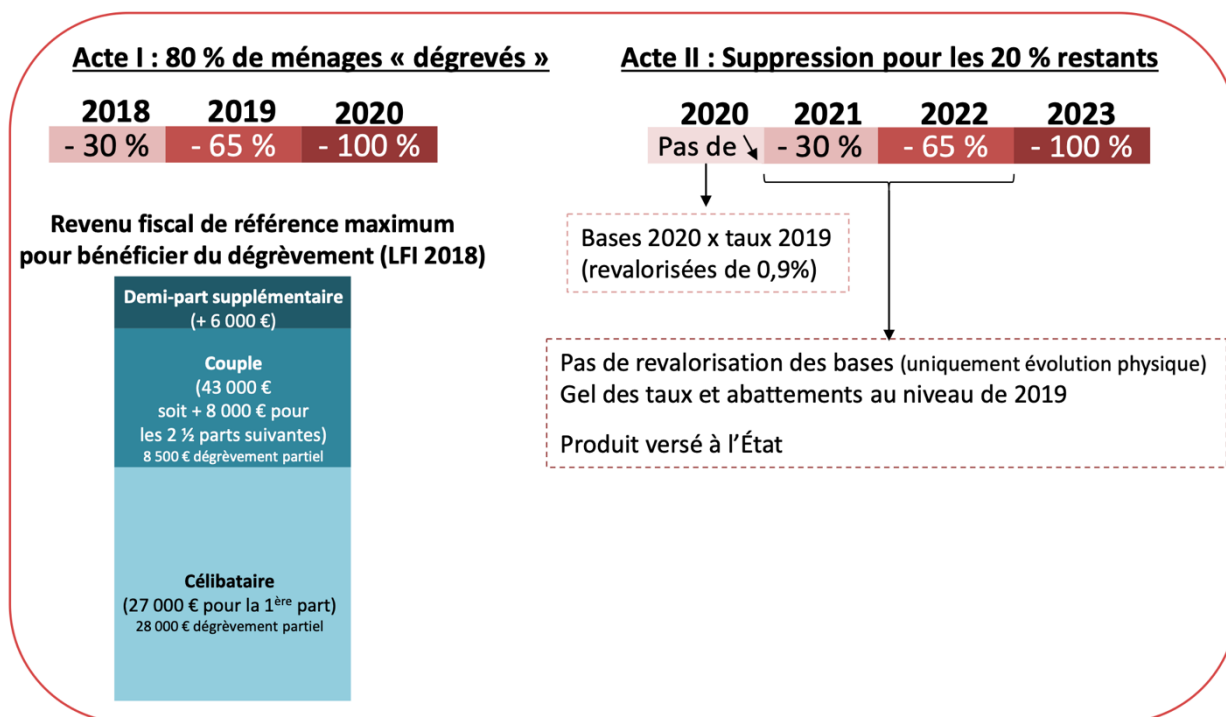
Ces engagements impacteront le budget 2020.

## 2.2 La loi de finances 2020

Le gouvernement a présenté fin septembre devant le comité des finances locales, les principales dispositions du projet de budget pour 2020 relatives aux finances des collectivités.

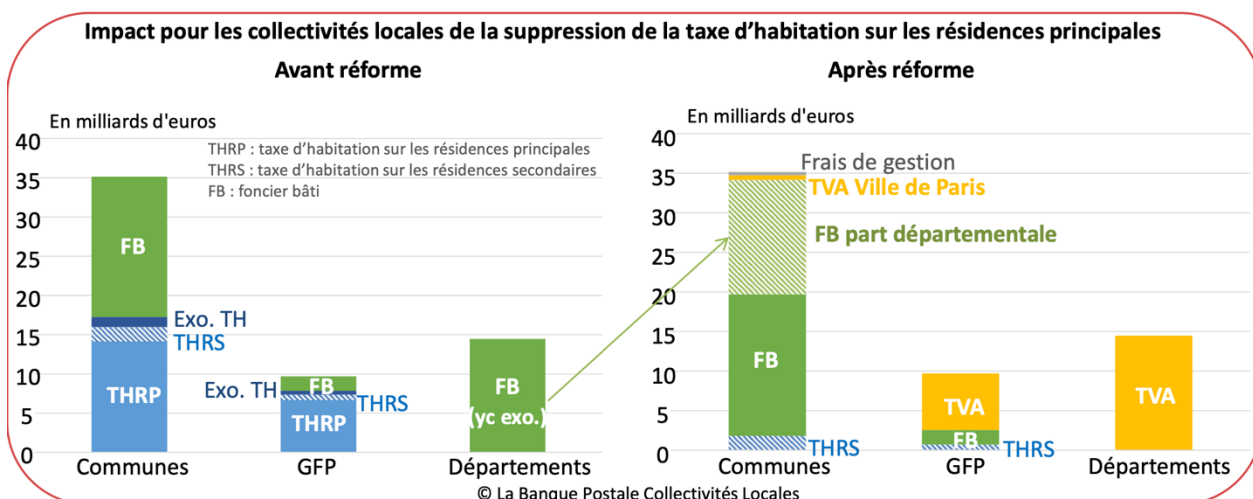
### 2.2.1 Les mesures fiscales

#### 2.2.1.1 Suppression totale de la taxe d'habitation



Suite à la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes.

Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière seront intégralement compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe déjà pour les régions.



Cette fraction de TVA pour les intercommunalités devrait être calculée sur la base des valeurs locatives de 2020 auxquelles serait ajouté le taux de 2017 comme prévu dans la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques.

### 2.2.1.2 Evaluation des valeurs locatives professionnelles

L'article 52 propose aussi des mesures de simplification relatives à l'évaluation de la valeur locative des locaux professionnels, d'une part en allégeant les travaux des commissions locales et d'autre part en rendant biennale la mise à jour des coefficients de localisation.

### 2.2.2 Dotations, transferts et péréquation

A périmètre courant	PLF 2020 (en milliers €)	LFI 2019 (en milliers €)	Evolution LFI 2019 / PLF 2020
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 801 527	26 948 048	-0,5%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs	8 250	11 028	-25,2%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	73 500	-32,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 000 000	5 648 866	6,2%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 433 094	2 309 548	5,3%
Dotation élu local	75 006	65 006	15,4%
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	62 897	40 976	53,5%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	466 783	491 877	-5,1%
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 931 964	2 976 964	-1,5%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	465 254	499 683	-6,9%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	90 575	-47,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	0	27 000	-100,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	72 582	0	NC
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	0	NC
<b>TOTAL</b>	<b>40 898 219</b>	<b>40 575 360</b>	<b>0,8%</b>

Source : PLF 2020

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit aussi une augmentation des concours financiers de l'Etat aux collectivités de 600 millions d'euros sur un an.

### 2.2.2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement et les dotations de solidarité urbaine et rurale

L'enveloppe relative à la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera quasi stable (près de 27 milliards d'euros).

Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmenteront chacune de 90 millions d'euros. Enfin, l'article 78 du PLF 2020 renforce le mécanisme qui permet de répartir la DGF des communes au sein d'un établissement public de coopération intercommunale différemment de la répartition de droit commun. Il propose aussi de compléter ce mécanisme par un système permettant aux élus locaux de répartir une partie de la DGF des communes en fonction de critères locaux, à condition que chaque maire puisse donner son accord sur les modalités proposées.

### 2.2.2.2 Une dotation d'intercommunalité ajustée

La réforme de la dotation d'intercommunalité, votée en LFI 2019 connaît quelques ajustements dans ce PLF.

D'une part, certaines dispositions de la réforme, telles que le complément de dotation minimum, ne devaient s'appliquer que la 1<sup>ère</sup> année d'application, soit 2019. Le PLF 2020 les pérennise pour les 1<sup>ères</sup> années de mise en œuvre de la réforme.

D'autre part, la prise en compte des redevances d'assainissement dans le calcul du coefficient d'intégration fiscal (CIF) pour les communautés de communes (CC) prévue dès 2020 est repoussée à 2026, date butoir de prise en charge de la compétence assainissement par les CC.

### 2.2.2.3 Les dotations d'investissement

L'article 77 du projet de loi de Finances prévoit le report d'un an de la mise en œuvre de l'automatisation de la gestion du fonds de compensation de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La complexité de ce processus avait déjà nécessité un report d'un an de cette mesure lors du PLF 2019.

Du fait de la nette reprise de l'investissement public local ces deux dernières années, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 millions d'euros (+6%) pour atteindre 6 milliards d'euros.

Enfin, les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement, demeurent identiques aux montants fixés l'an dernier, soit près de 2 milliards d'euros, avec la moitié qui concerne la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

- Dotation politique de la ville (DPV) : **150** millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : **1 046** millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **570** millions €

## 2.2.3 Rappel des dispositifs votés précédemment

### 2.2.3.1 Suppression de la taxe d'habitation à l'horizon 2023

Il est rappelé que 80% des foyers ne paieront plus aucune taxe d'habitation sur leur résidence principale dès 2020, tandis que pour les 20% des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023 et que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

Selon les estimations de Bercy, la suppression totale de la taxe d'habitation doit bénéficier à 24,4 millions de foyers pour un gain de 723€ en moyenne.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'inscrit dans le cadre d'une réforme en profondeur de la fiscalité locale et du financement des collectivités territoriales. Celle-ci se traduit notamment par :

- le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes en 2021
- une revalorisation générale des bases d'imposition par étapes avec la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, à partir de 2026

### **2.2.3.2 Certification des comptes et compte financier unique**

Introduite par la loi NOTRe de 2015 une expérimentation sur la certification des comptes locaux pour associer le secteur local à l'effort de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes publics a démarré au 1er janvier 2017 avec 25 collectivités de toutes natures.

Après une première phase de mise en place avec le soutien notamment de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), de la Cour des comptes et des CRC, le premier exercice de certification interviendra en 2020.

Le bilan législatif est attendu pour 2022, pour décider d'une éventuelle extension du dispositif de certification.

Enfin, actuellement en clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif sont établis respectivement par le comptable public et l'ordonnateur, puis approuvés successivement par l'assemblée délibérante.

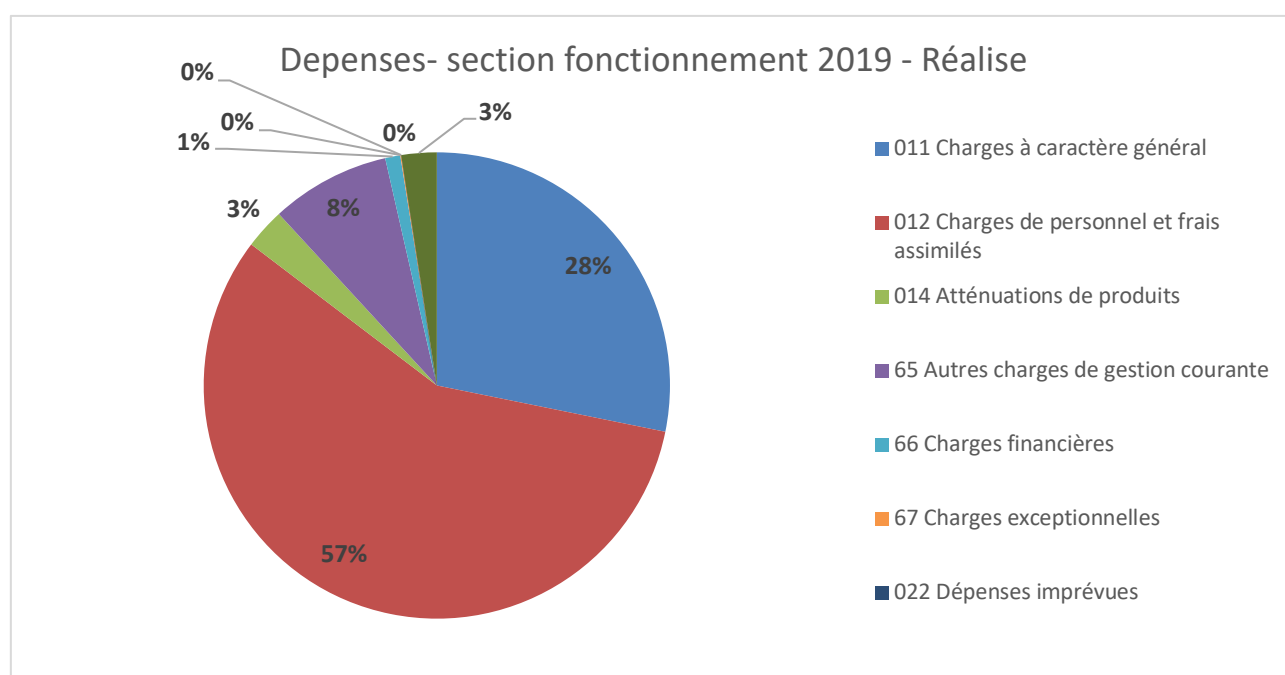
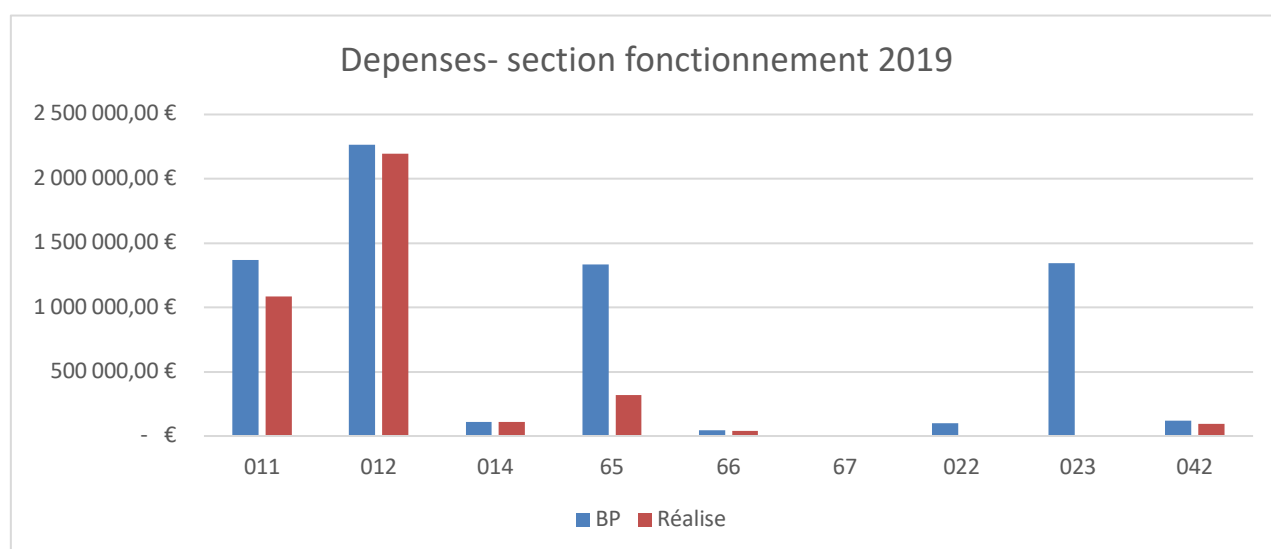
Une présentation unique et plus lisible des comptes, « le compte financier unique », rassemblant les principales informations budgétaires, comptables et patrimoniales est envisagé par l'Etat pour renforcer la transparence de l'information financière locale destinée aux élus et aux citoyens.

### 3 Les orientations budgétaires 2020 de la CCPE

#### 3.0 Estimation de la situation financière fin 2019 (données provisoires)

##### 3.0.1 Les dépenses de fonctionnement

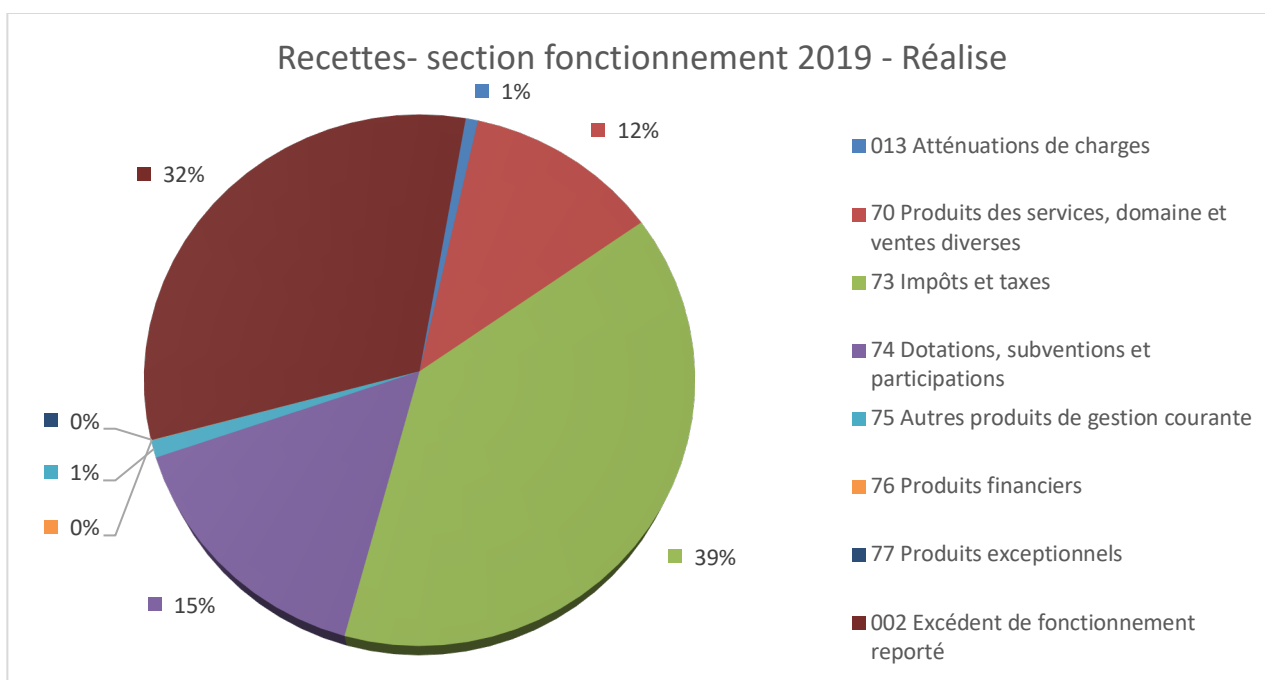
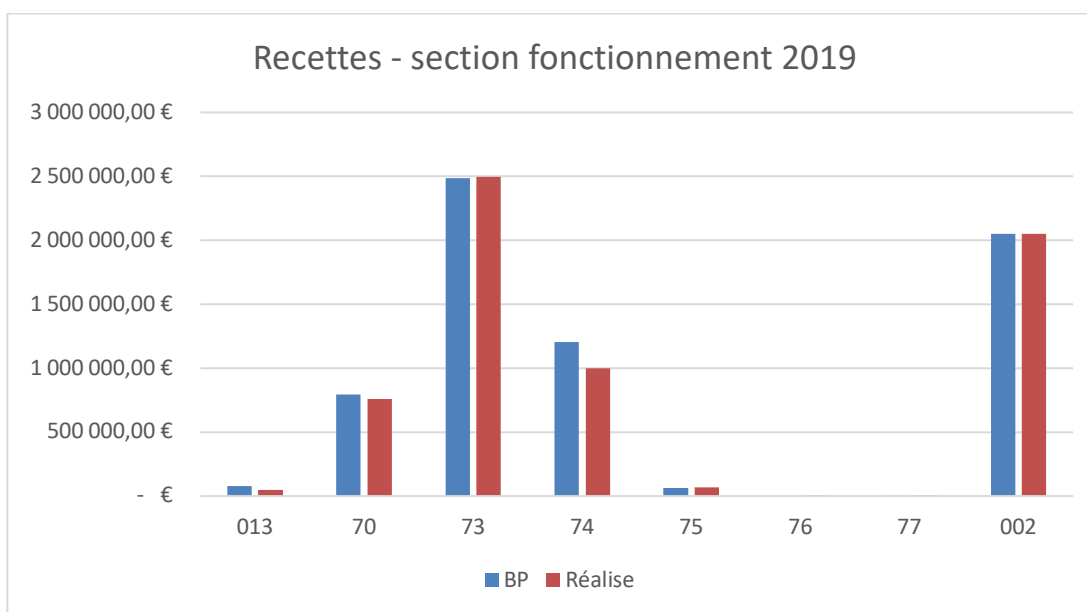
Chap./Articles	Désignation	BP	Réalise	Solde	% Réal.
011	Charges à caractère général	1 370 902,00 €	1 083 228,44 €	287 673,56 €	79,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 266 259,27 €	2 196 952,81 €	69 306,46 €	96,94
014	Atténuations de produits	108 006,00 €	108 006,00 €	- €	100
65	Autres charges de gestion courante	1 332 810,58 €	318 518,64 €	1 014 291,94 €	23,9
66	Charges financières	42 942,77 €	40 304,95 €	2 637,82 €	93,86
67	Charges exceptionnelles	3 100,00 €	2 492,33 €	607,67 €	80,4
022	Dépenses imprévues	98 800,00 €	- €	98 800,00 €	0
023	Virement à la section d'investissement	1 344 649,56 €	- €	1 344 649,56 €	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	117 325,03 €	94 046,05 €	23 278,98 €	80,16
		6 684 795,21 €	3 843 549,22 €	2 841 245,99 €	57%





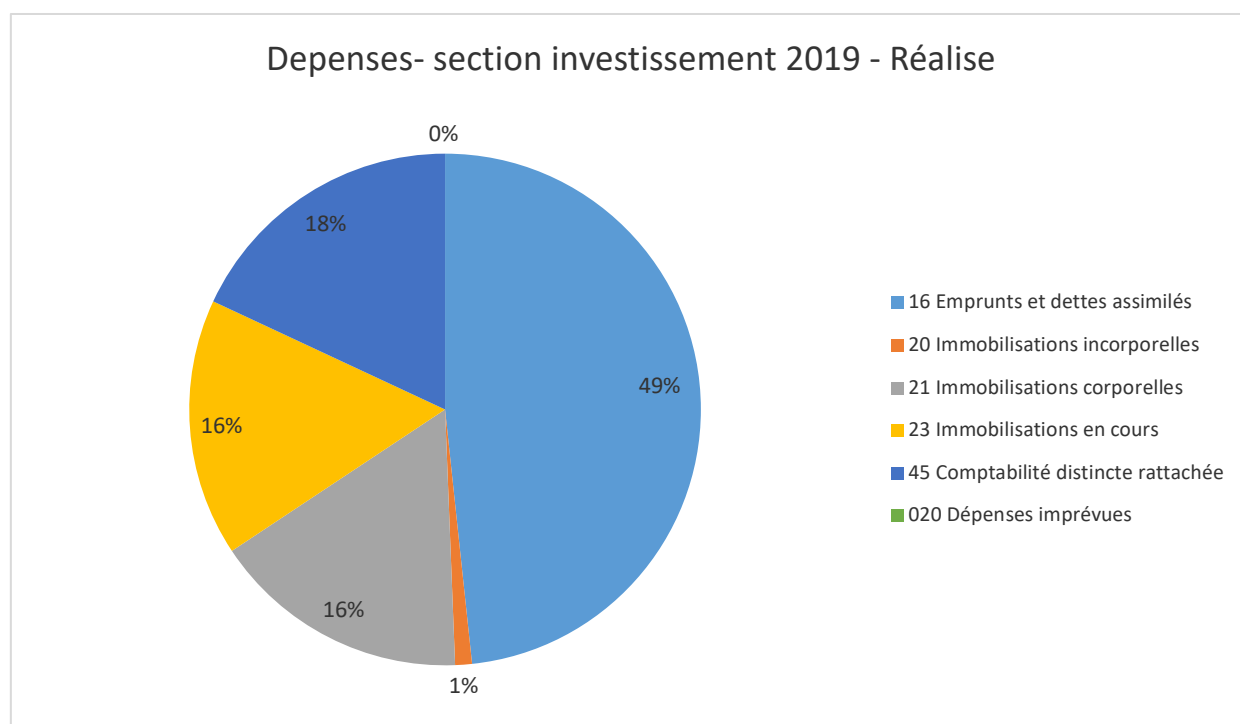
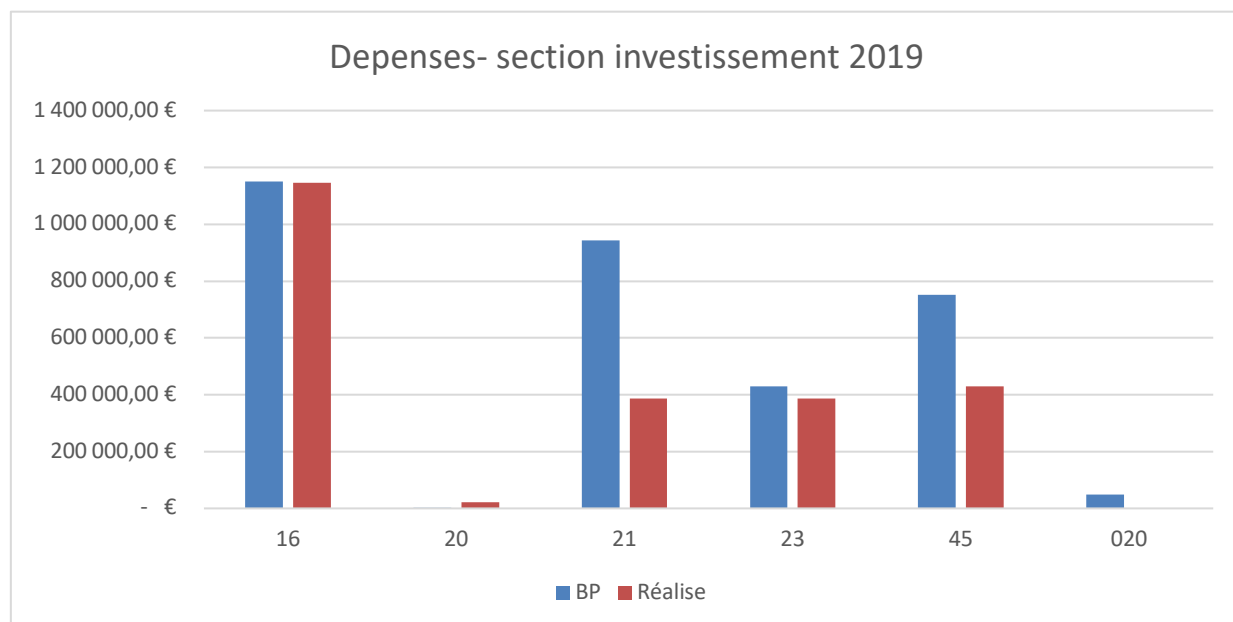
### 3.0.2 Les recettes de fonctionnement

Chap./Articles	Désignation	BP	Réalise	Solde	% Réal.
013	Atténuations de charges	80 425,91 €	47 541,08 €	- 32 884,83 €	59,11
70	Produits des services, domaine et ventes diverse	794 007,99 €	756 791,81 €	- 37 216,18 €	95,31
73	Impôts et taxes	2 487 000,00 €	2 497 916,00 €	10 916,00 €	100,44
74	Dotations, subventions et participations	1 204 405,68 €	997 034,04 €	- 207 371,64 €	82,78
75	Autres produits de gestion courante	65 400,00 €	67 443,77 €	2 043,77 €	103,13
76	Produits financiers	- €	1 126,46 €	1 126,46 €	0
77	Produits exceptionnels	5 300,00 €	78,88 €	- 5 221,12 €	1,49
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 048 255,63 €	2 048 255,63 €	- €	100
		6 684 795,21 €	6 416 187,67 €	- 268 607,54 €	



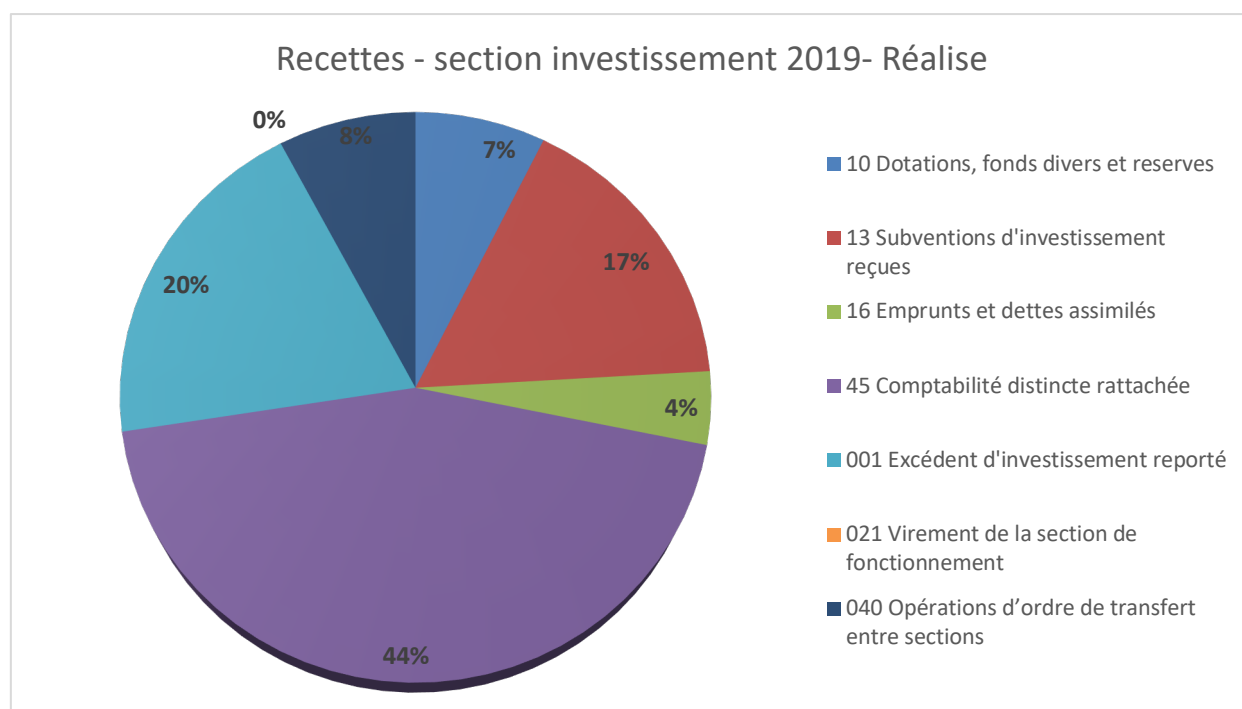
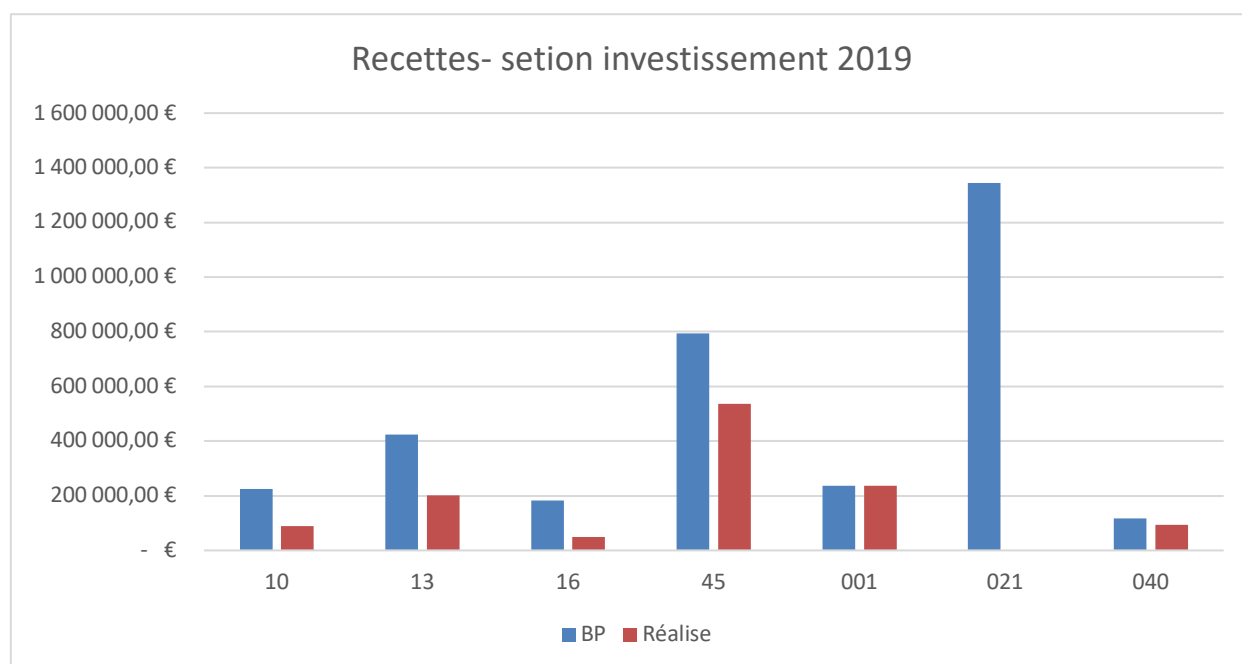
### 3.0.3 Les dépenses d'investissement

Chap./Articles	Désignation	BP	Réalise	Solde	% Réal.
16	Emprunts et dettes assimilés	1 149 921,62 €	1 146 501,10 €	3 420,52 €	99,7
20	Immobilisations incorporelles	2 150,00 €	25 159,98 €	- 19 858,48 €	1023,65
21	Immobilisations corporelles	944 062,00 €	386 854,25 €	557 207,75 €	40,98
23	Immobilisations en cours	428 757,32 €	386 006,79 €	42 750,53 €	90,03
45	Comptabilité distincte rattachée	752 133,17 €	428 473,40 €	323 659,77 €	56,97
020	Dépenses imprévues	47 850,00 €	- €	47 850,00 €	0
		3 324 874,11 €	2 372 995,52 €	955 030,09 €	71%



### 3.0.4 Les recettes d'investissement

Chap./Articles	Désignation	BP	Réalise	Solde	% Réal.
10	Dotations, fonds divers et reserves	223 925,16 €	88 984,00 €	- 134 941,16 €	39,74
13	Subventions d'investissement reçues	424 675,00 €	201 798,37 €	- 222 876,63 €	47,52
16	Emprunts et dettes assimilés	182 500,00 €	50 000,00 €	- 132 500,00 €	27,4
45	Comptabilité distincte rattachée	794 133,17 €	535 776,02 €	- 258 357,15 €	67,47
001	Excédent d'investissement reporté	237 666,19 €	237 666,19 €	- €	100
021	Virement de la section de fonctionnement	1 344 649,56 €	- €	-1 344 649,56 €	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	117 325,03 €	94 046,05 €	- 23 278,98 €	80,16
		3 324 874,11 €	1 208 270,63 €	-2 116 603,48 €	36%



### 3.0.5 Le résultat provisoire 2019

			Réalisé 2019	B.P. 2019	taux de réalisation	Résultat de clôture 2018	part affectée	résultat 2019	Résultat de clôture 2019	
			e	f	g=e/f	a	b	c	d=a-b+c	
budget principal	fonctionnement	recettes nettes	6 416 187,67 €	6 684 795,21 €	95,98%	2 048 255,63	0,00	2 572 638,45	4 620 894,08	A
		dépenses nettes	3 843 549,22 €	6 684 795,21 €	57,50%					
		écart	2 572 638,45 €							
	investissement	recettes nettes	1 208 270,63 €	3 365 553,68 €	35,90%	237 666,19	0,00	-1 164 715,89	-927 049,70	B
		dépenses nette	2 372 986,52 €	3 365 553,68 €	70,51%					
		écart	- 1 164 715,89 €							
sous total	<b>résultat</b>	<b>1 407 922,56 €</b>			<b>2 285 921,82</b>	<b>0,00</b>	<b>1 407 922,56</b>	<b>3 693 844,38</b>	<b>C=A+B</b>	

Le résultat intègre le remboursement intégral de l'emprunt à court terme de **900.000** euros en 2019

### 3.0.6 Les faits marquants de l'exercice 2019

L'année 2019 se caractérise par les éléments détaillés ci-après qui se retrouvent dans le budget de fonctionnement et cadrent l'activité déployée en conséquence par les services :

- La poursuite des actions engagées sur les différents secteurs d'intervention de la C.C.P.E., malgré une situation tendue au sein des équipes au regard du volume de travail supplémentaire et des nombreux départs dans le personnel, et en particulier :
  - Les accueils de loisirs **périscolaires** et les mercredis éducatifs - **Plan Mercredi**- et la montée en qualité du service proposé aux familles ;
  - La mise en œuvre, en année pleine, du PEDT et des orientations retenues en termes d'offres et de tarifs pour les services proposés, en adéquation avec les orientations de l'O.T.S. retenue ;
  - La poursuite de l'évolution des actions proposées aux **ados** – pass'ados ;
  - L'ouverture d'un nouveau service numérique dénommé « **Espace Famille** » : secteurs enfance, jeunesse et culture ; premier pas vers la mise en œuvre du dossier unique ;
  - La continuité dans le programme d'entretien des cours d'eau - **GEMAPI**, malgré un cadre climatique peu favorable cette année et la finalisation de projets particuliers ;
  - Le **Festival de la Poupée**, dans sa 10ème édition à forte qualité ajoutée ;
  - La **programmation** proposée à la Halle, les spectacles et les expositions ;
  - L'**animation économique** du territoire et la vente de plusieurs terrains, l'inscription de la CCPE dans un partenariat avec des territoires voisins pour l'écriture d'un POCE - réflexion ouverte quant à l'agrandissement des zones et des bâtiments ;
  - La gestion quotidienne de la **maison de santé**, des relations avec les professionnels de santé et l'accueil de nouveaux praticiens : cardiologue, orthophonistes et sophrologue.
  - Le maintien d'**Arts en Scène** et son ouverture aux partenaires du territoire : Centre social et EHPAD.
  - Des communes nouvellement conventionnées pour l'intervention des **services techniques**, dotés de nouveaux outils de travail (camion, tracteur, etc.)
  - La poursuite du programme **voirie**
  - La mobilisation générale des services et des élus dans le **diagnostic de territoire**, suivi d'une enquête auprès des habitants et des jeunes et enfin, la création d'une exposition et de festivités ; 1<sup>ers</sup> axes du nouveau **projet de territoire**.
- La validation de nouveaux statuts, issus :
  - d'un travail de mise à jour des compétences au regard de l'évolution réglementaire et de l'environnement législatif ;

- des décisions des élus communautaires consécutivement aux diagnostics réalisés ou à l'évolution de l'environnement local, en particulier :
  - Sur le champ de la jeunesse ;
  - Sur le champ de la santé ;
  - Sur le champ de la cohésion sociale, et de la vie associative
  - De nouveaux axes d'intervention culturelle à destination des publics scolaires et des partenaires sociaux....

Il est bon de rappeler que ces évolutions placent la CCPE, conformément aux orientations des partenaires financiers et institutionnels, dans un rôle de coordinateur, de pilote mais pas forcément d'opérateur. La CCPE dans le développement de ses politiques s'appuiera largement sur **l'expertise et le savoir-faire des professionnels et élus du territoire**, et sur les actions déjà en place.

Sa mission consiste principalement à donner plus de visibilité à l'ensemble et de la cohérence aux actions menées afin de permettre au territoire de bénéficier de financements, mais aussi de ressources et d'activer des leviers pour les interventions conduites auprès des habitants.

- L'ouverture du Pôle Entrepreneurial,
  - Ouverture physique du bâtiment et accueil des porteurs de projet et des couvés,
  - Accueils des premiers projets d'accompagnements, de présence en télétravail, etc.
  - Mise en place de l'animation auprès des entreprises (afterwork, etc.).
  - L'ouverture du comité décisionnel aux élus du territoire de Fresnes, dans une approche complémentaire et non concurrentielle des deux territoires.
- Le projet d'**accueil** de plusieurs entreprises sur les zones et la **vente** de terrains sur la ZAC et la ZAE ;
- La réalisation d'un diagnostic puis d'une enquête de territoire ayant débouché à la rédaction, avec nos partenaires, de la **CTG** avec la CAF de la Meuse ; l'ensemble ayant permis de composer une série de panneaux explicatifs et pédagogiques pour une exposition ;
- La réalisation d'un audit « **Communication** » et la mise en œuvre d'un nouveau « plan de COM » et d'une nouvelle charte graphique ; accompagnés de la refonte des outils de communication de la CCPE, à consolider en 2020.
- L'anniversaire des 20 ans de la CCPE et les 10 ans du Centre Culturel et de son musée ;
- La mise en exécution de la phase 1 du projet de déconstruction de la baignade d'Étain ;
- La mise en exécution de la phase 1 du projet de rénovation du Musée ;
- La décision de conduire un projet d'entente intercommunale avec la C.C. du Territoire de Fresnes.
- La mise en œuvre d'élections professionnelles et d'outils d'animation du dialogue social autonomes de notre collectivité (C.T.), en lieu et place de ceux du Centre de gestion de la Meuse ;
- L'étude « eau et assainissement », lancée en 2018, s'est poursuivie en 2019 et les résultats et les différents scénarios ont été restitués aux membres du groupement pour validation du scénario final. La mise en œuvre de ce dernier est suspendue du fait du report du transfert de la compétence en 2026.
- Une étude pré-opérationnelle a été projetée et sera mise en œuvre en 2020 pour préparer la mise en place d'une OPAH dans le cadre la compétence « politique du logement et cadre de vie » pour un montant de 38. 000€.
- 

Cette OPAH aura un volet dit de « droit commun », qui sera réalisé sur l'ensemble du territoire rural de la CCPE, et un volet Renouvellement Urbain avec la création d'un périmètre d'intervention spécifique qualifié "d'Opération de Revitalisation de Territoire" (ORT), si la ville d'Étain confirme son engagement dans le dispositif. Les conclusions de l'étude, attendues pour l'été 2020, permettront d'évaluer les besoins de financement de l'opération programmée et de ventiler les participations des différents partenaires. L'OPAH serait d'une durée de 5 ans.

L'année 2019 se caractérise aussi par des opérations d'investissement et des éléments suivants pour la section d'investissement du budget, dont plusieurs actions programmées sur deux exercices:

		BP 2019		Realisé 2019		2020- si PPI
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
opérations	16 Voirie	403 757,32 €	- €	386 006,79 €	- €	
	28 Restauration orne	61 624,00 €	97 680,00 €	48 876,84 €	81 285,29 €	X
	281 Baignade	215 196,00 €	121 120,00 €	104 476,36 €	58 102,09 €	X
	33 CCT	113 000,00 €	50 332,00 €	83 807,80 €	23 611,00 €	X
	38 Batiments intercommunaux	50 000,00 €	18 110,00 €	6 420,44 €		X
	40 Gymnase	40 000,00 €	20 900,00 €	17 825,60 €		
	42 Maison de Santé	121 000,00 €	- €			
	50 Salles de classe	10 000,00 €	- €			
	55 Siege de la C.C.P.E.	97 112,00 €	35 413,00 €	29 767,91 €		X
	60 Equipement scolaire	85 000,00 €		43 996,50 €		
	61 Fibre et HT debit		- €			
	62 ADAP	25 000,00 €	2 800,00 €	4 516,68 €		X
	103 compte pour tiers - dont voirie	702 133,17 €	702 133,17 €	428 473,40 €	485 590,00 €	
	611 compte pour tiers fibre	50 000,00 €	92 000,00 €		50 186,02 €	
	64 Flotte automobile et materiel roulant	61 500,00 €	- €	58 722,18 €		
<b>sous total opération</b>	<b>2 035 322,49 €</b>	<b>1 140 488,17 €</b>	<b>1 212 890,50 €</b>	<b>698 774,40 €</b>		
sans opération	immobilisation				94 046,05 €	
	chat de prestations	89 630,00 €	78 320,00 €	10 985,54 €	38 800,00 €	
	1641-emprunt	1 149 921,62 €	182 500,00 €	1 146 501,20 €	50 000,00 €	
	O20-dépenses impreuves	50 000,00 €	- €			
	Autres: FCTVA- virement, etc.		223 925,16 €	2 609,28 €	326 650,05 €	
<b>total depenses investissement hors opéra</b>	<b>1 289 551,62 €</b>	<b>484 745,16 €</b>	<b>1 160 096,02 €</b>	<b>509 496,10 €</b>		
	<b>3 324 874,11 €</b>	<b>1 625 233,33 €</b>	<b>2 372 986,52 €</b>	<b>1 208 270,50 €</b>		

## 3.1 Le projet de budget 2020

### 3.1.1 Les orientations 2020 par Pôle - tous budgets.

#### Pôle Développement Économique et Territorial

- Lancement d'une étude « amélioration habitat » dans le cadre d'un futur projet d'amélioration de l'habitat sur le territoire de la CCPE. Inscription de la dépense (33.000) liée au BP, de la recettes (21.000€-subvention départementale) et d'un provisionnement pour le lancement d'actions en fin d'année (5.000€)
- Programme de rénovation et de mise aux normes du bâtiment industriel n° 2 - budget annexe. Ce programme permettra une revalorisation des charges locatives
- L'extension des réseaux et aménagement de la ZAE- budget annexe ; pour un montant de 222.000 euros dont 30.717€ de subvention du GIP.
- La vente de plusieurs terrains sur la zone et la signature de compromis de vente à hauteur de 188.475€ et frais annexes inscrit au Budget annexe/
- La signature d'une Convention avec EPFL pour l'acquisition d'un bien WEBANK et la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'un bâtiment à vocation sociale couplé à une résidence pour personnes âgées dans ou à proximité du bâtiment, dans le parc.
- L'engagement de la C.C.P.E. dans une convention de service avec Cabinet Santhoire dans le cadre du suivi et de la gestion des baux, pour une valeur de 9.000€ (refacturation du B.G. vers les BA)
- La MSPD :
  - Installation d'une climatisation pour une dépense de 120.000 TTC et divers travaux d'entretien 4.000€. La dépense sera couverte par une subvention DETR de 37.000€ et amortie par les loyers sur 15 ans.
  - Opération de promotion (création de supports, salons, etc.) et de recrutement pour l'installation de médecins, d'opérations de communication, de participation à des salons, etc. pour 3.000€.
- Réalisation de Travaux sur le système de Chauffage – école de Buzy : 3.500€
- Aménagement des espaces verts et aménagements intérieurs – Parc du Pôle Entrepreneurial : 8.000€ inscrits au budget annexe.
- Déploiement d'une nouvelle signalétique routière et informative, touristique sur le territoire, en lien avec le Département et la ville d'Étain : 20.000€ (Assistance à MO et Travaux).
- Poursuite des travaux accessibilité sur les bâtiments communautaires- ADAP à hauteur de 11.500€, soutenu par une subvention DETR de 2.000€
- Projet d'Abonnement au centre de ressources juridiques et documentaires - WEKA ouvert aux communes membres – 7.000 €.
- Divers sur les Budgets Annexes :
  - Entretien des bassins, séparateurs, fauchage, panneaux : 7.000 TTC.
  - Entretien des voiries.
  - L'animation du Pôle Entrepreneurial - Alexis Grand'Est
    - Convention d'animation globale cofinancée avec la CCTF : 18.000€
    - Actions création suivi et trajectoire : 8.200€
- Adhésion à l'Agence d'Attractivité de la Meuse votée par le conseil – 8.000€
- Réflexion et engagement des études sur l'extension et de mise en accessibilité des locaux administratifs et de mise en conformité des locaux techniques et administratifs (sanitaire, salle de pause, locaux syndicaux, etc.) – 20.000€ sur BP 2020; projet à hauteur de 150.000€, éligible à la DETR - 60.000€

## **Pôle Cadre de vie :**

### **Budget des O.M.**

- Extension et mise aux normes de la déchetterie
  - Dépenses: 510.000€ TTC
  - Recettes: 290.000€
- Extension des consignes de tri et difficultés des repreneurs. Le budget sera maintenu même s'il est compliqué à ce stade de mesurer l'impact de cette évolution sur les recettes et dépenses.
- Ambassadeur de tri : inscription de la charge résiduelle du poste sur ce budget - 1.500€.
- Achat de composteurs à hauteur de 8.000 € HT pour reconstituer le stock ainsi mis en vente.

### **Le programme Voirie : ( budget général, code opération 103 et 16)**

- Le Programme voirie sera maintenu à son niveau 2019 pour la part intercommunale et selon les demandes des communes soit environ 520.000€.
- Une réflexion dans le cadre de ce programme sera engagée et proposée afin d'aménager :
  - le parking situé entre le collège et l'école le Grand Meaulnes - 83.000€ (non prévu au budget 2020)
  - les abords de l'usine Petit Collin et du musée ;
  - les abords de la Zone et du bâtiment industriel n°2 ( traçage des places de parking, stabilisation du sol, etc.)
  - le rond-point d'entrée à la ZAE ;
- L'acquisition de supports et outils d'amélioration de la communication et signalisation des travaux voirie - 6.000€

### **Gemapi et hydraulique :**

Poursuite des travaux d'aménagement du site de la Baignade :

- Travaux ;
- Achats de terrain et indemnités des pertes des récoltes ;
- L'ensemble est soutenu à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région et le Département.

### **Assainissement :**

- Lancement du diagnostic 10 ans, fin 2020.
- Suivi des contrôles en cours et diagnostics : 12.000€ ( recettes)

### **Services Techniques**

- Achat de matériel et outillage : 12.000€
- Pérennisation du poste d'agent technique (2019) – renouvellement en contrat aidé, suivi d'un C.D.I.

## **Pôle des services à la population :**

### **Service culturel :**

- Poursuite de l'aménagement du CCT et extension du musée pour 120.000€ soutenus à hauteur de 52.000€ dans le cadre de la D.E.T.R./Etat ; aménagement complété par des travaux de sécurisation avec le renouvellement des systèmes de vidéoprotection.
- Achat de nouvelles collections pour une valeur max de 5.000 €.
- Achat de matériel informatique pour renouvellement de postes obsolètes.
- Prolongement de l'Emploi de Régisseur Technique du CCT (durant 4 mois) à l'issue de la durée du contrat aidé ; puis décision sur pérennisation au BP 2021.
- Programmation culturelle, intégrant l'extension vers les publics scolaires et autres partenaires : 48.000€ ; soit 24.000 € réorientés. Cette extension vers de nouveaux publics permet de rendre la programmation éligible à divers soutiens estimés à 14.000€



### Services Scolaire et jeunesse :

- Réalisation de divers diagnostics obligatoires sur les établissements :
  - Qualité air : 12.000€
  - Électromagnétique : 5.400€
  - Électricité : 3.000€
  - Incendie : 2 000€
  - Autre 2.600€
  - Total 25.000€
  - Provision travaux 10.000€ sur dépenses imprévues.
- Mise en place de la politique jeunesse selon les orientations retenues lors du conseil du 4 juillet, pour un montant de 11.000€ et soutenue par nos partenaires à hauteur de 50%, soit 5.500€
- Travaux prévus dans les écoles 111.000€
  - Entretien et travaux écoles (selon programme) 41.000€
  - VPI et informatique (renouvellement): 12.000€
  - Photocopieur: 10.000€
  - Création d'un Sas - école Eix 20.000€
  - Mise en conformité des sanitaires du Petit Prince : 6.000€
  - Achat d'une Auto-laveuse pour les écoles : 7.000 €
  - Grillage du terrain de sport BUZY : 3.000€
  - Petit matériel de cuisine : 4.000 €
  - Lave-vaisselle et petits équipements : 6.000 €
  - Mallettes sécurité-petits matériel: 2.000 €
- Crèche –une mise en conformité et sécurité du bâtiment (portail) pour 8.000 € dont 50% subventionnés par la CAF.
- Programme d'Animations Périscolaire, Plan Mercredis et petits déjeuners pour 40.000€, dont 22.000 de subvention et hors participation des usagers.
- Mise en œuvre du Plan de formation externe destiné à l'Équipe Enfance 7.500€ (pour 30 agents), délivré par l'I.R.T.S.

### Service Cohésion sociale : 315.000€

- Organisation de Séminaires vie -Associative- santé : 8.000€
- Subventions aux associations : 300.000 € après un travail de réflexion sur les nouveaux critères et une connexion entre les différents secteurs : culturel, scolaire, social, sportif, etc.
- Lancement des premières interventions dans le cadre du C.L.S. - Santé :
  - subventions aux partenaires
  - Mises en place d'actions par les services de la CCPE
- Financement du Poste de coordinateur - 75%
- Déploiement d'une solution intranet et support de gestion dans le cadre du nouveau site internet.

### Pôle Direction Générale

BG

- Service communication Nouveau Site Internet et supports :
  - Refonte sites internet CCPE et CCT, intégrant un intranet professionnel et élus. 35.000€
  - Installation de Supports « Établissements de la CCPE » 10.000€
  - Travaux 5.000€
  - LPE- maquettage 4.000€
  - Subvention DETR - recettes 20.000€
- Réaménagement de l'Infrastructure réseaux et téléphonie - contrat maintenance :
  - Audit 2.700€
  - Intervention 40.000€
  - Maintenance 12.000€
  - Harmonisation logiciel 5.220€
  - Téléphonie (remplace dépenses existantes)
  - Renouvellement du parc informatique 10.000€

- Développement d'un Espace Citoyen et Grc (inv. 5 ans) 25.000€  
Recettes: DETR/CAF : 20.000€
- Provisionnement pour dépenses d'avocat pour diverses affaires : 18.000€
- Adhésion au Centre de Gestion de la Meuse – service archives et DPO 5.000€
- Location d'un véhicule électrique pour direction et services 4.300€
- Frais pour séminaires : 15.000€
  - Lancement de Contrats et rendus des diagnostics : Ctg, CLS, logement, etc.
  - Formation et installation de la Nouvelle équipe communautaire – élus
- R.H.
  - Évolution de la masse salariale
  - Évolution du Tableau des effectifs
  - Intégration des créations/suppressions de postes
  - Intégration des Promotions et avancements de grade et d'échelon
  - Etc.

## 3.1.2 Le budget principal

### 3.1.2.1 Les recettes de fonctionnement

#### 3.1.1.1.1 Une prévision des recettes fiscales stables en 2020

On ne connaît pas, à ce jour, les bases définitives pour la taxe d'habitation, la taxe foncière et la CET. Les recettes 2020 seront donc estimées de manière prudente en intégrant une revalorisation des taux de 1,2%.

Il sera proposé de **ne pas augmenter** les taux de fiscalité pour l'exercice 2020.

#### 3.1.1.1.2 La dotation globale de fonctionnement : estimation prudente pour 2020

Au vu de l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis plusieurs années, il est prévu de prendre en compte une estimation prudente de la recette pour 2020, avec un montant de 432 540,00 €

	2017	2018	2019
<b>DGF Global</b>	369 974	401 274	432 529

#### 3.1.1.1.3 Le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un fond de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, créé par la loi de finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle.

En 2019, la CCPE a bénéficié du FPIC comme suit :

	2017	2018	2019
73223 - recette de fonctionnement	174 879	158 108	158 404

Il sera proposé de reconduire les montants 2019 au budget primitif 2020.

#### 3.1.1.1.4 Les produits des services

Le chapitre 70 regroupe en particulier :

- les produits des services (entrées du musée et spectacles, ventes dans les boutiques, les prestations des centres de loisirs, le conservatoire, le Pass', SPANC, etc.)
- les interventions des services techniques dans les communes.

Les recettes provenant de l'activité des services sont à nouveau en augmentation en raison d'une demande croissante des usagers ; néanmoins deux baisses sont à constater en 2019 du fait :

- de la baisse du nombre de contrôle SPANC ;
- de la facturation aux communes pour l'intervention des Services techniques- facturée au 6/12<sup>ème</sup> en 2019 et qui sera rattrapée à hauteur de 18/12<sup>ème</sup> en 2020.

Malgré ces deux évolutions négatives, les résultats sont les suivants :

- 2019 : 756.791€
- 2018 : 838.786€
- 2017 : 589.158€
- 2016 : 505.419€

Ainsi, il est indiqué qu'une année normale de fonctionnement génère une recette de l'ordre de 800.000 € au titre du seul chapitre 70.

Au vu de ces constatations, et pour répondre aux besoins de la population des réflexions devront être menées dans les mois à venir pour faire évoluer ces services et les renforcer le cas échéant avec le soutien financier et logistique de nos partenaires. C'est l'enjeu de la Ctg signée en janvier 2020.

Pour 2020, il sera proposé d'inscrire des recettes évaluées de manière prudente, dans l'attente de la confirmation de la tendance et de sa pérennisation. Néanmoins cette recette serait de 923.000€.

### 3.1.1.2 Les dépenses de fonctionnement

#### 3.1.1.2.1 Les charges à caractère général

Un des postes majeurs de dépenses de gestion courante concerne la fourniture de matières pour les bâtiments de la CCPE ou les achats nécessaires au fonctionnement des services. Elles concernent enfin les aides versées aux organismes. Cette dépense a été maîtrisée en 2019, malgré l'inflation.

- 2019 : 1 083 228,00
- 2018 : 1 136 965,00
- 2017 : 1 106 217,00

En 2020, les efforts seront maintenus, sauf sur les postes contraints comme

- Le marché d'exploitation des installations thermiques :
  - P1 : -2,2%
  - P2 : +0,4%
  - P3 : + 3,4%
  - Soit une prestation totale à 104 669€ HT (86.000 en 2016)
- Les autres fournitures
  - Eau : +0,3%
  - Électricité : +7%
- La mise en œuvre des nouveaux contrôles réglementaires ( 30.000€ ; dont 25.000€ pour les écoles)

Il est proposé un chapitre à hauteur de 1.387.000€, tenant compte des recettes induites.

### *3.1.1.2.2 Les charges de personnel*

Les dépenses de personnel seront aussi caractérisées par une stabilité de l'enveloppe budgétaire en raison

- de la réorganisation de certains services,
- de l'optimisation des emplois du temps,
- de la revalorisation des grilles indiciaires (Parcours professionnels, carrières et rémunérations – PPRC) et des primes
- de l'inscription budgétaire en une année pleine de postes non pourvus en 2019 (ou en cours d'année)
- des recrutements réalisés en 2019 et 2020.

Cette stabilité est à mettre en parallèle avec l'augmentation des prestations, participations et aides reçues de la CCPE sur les derniers postes créés, ce qui atténue le poids du chapitre 12 et des charges de personnel sur le budget global ; du fait

- Des aides obtenues dans le cadre du développement de projets nécessitant de l'ingénierie :
  - L'Agence de l'Eau Rhin Meuse : Gemapi, Assainissement, etc.
  - De la CAF avec la Ctg : coordinateur, chargé de mission, directeur des ACM
  - De l'ARS dans le cadre du CLS
- Des aides obtenues du fait de l'inscription des actions dans des schémas territoriaux et des Appels à projet :
  - De la CAF : animateur jeunesse,
  - Du département et de la DRAC- politique culturelle : médiateur, régisseur, directrice culturelle, etc.
  - De l'ARS, dans le projet alimentation ( petits-déjeuners et goûters) : animateurs, etc.
- Des prestations reçues des communes membres, pour les interventions des Services Techniques
- Des aides obtenues pour le recrutement d'agents éligibles à des Contrats ou Emplois Aidés.

### *3.1.1.2.3 Les autres charges de gestion courante*

Elles concernent essentiellement les subventions aux associations et aux particuliers et les virements aux budgets annexes. Ces derniers seront augmentés de la proportion égale aux besoins de financement pour les projets engagés sur les budgets annexes à défaut du recours à l'emprunt ( besoins estimés à 140.000€ pour les budgets du développement économique)

### **3.1.1.3 Les investissements**

#### *3.1.1.3.1 Les dépenses et les recettes d'investissement 2020*

En 2020, les travaux suivants seront programmés :

		Prévisionnel			Détails
		Dépenses	Recettes	FCTVA	
opérations	16 Voirie	343 054,26	- €	56 274,62 €	selon programme validé par la commission Voiries+Restes à réaliser 2019
	28 Restauration orne		1 786,30 €	- €	solde
	281 Baignade	679 213,40 €	548 918,00 €	111 418,17 €	Projet Baignade; travaux 2020 et solde des recettes 2019
	33 CCT	129 000,00 €	37 000,00 €	21 161,16 €	Travaux de réaménagement du musée, salle de projection, Videoprotection + 4pc
	38 Batiments intercommunaux	34 000,00 €	5 600,00 €	5 577,36 €	Etude: Extension Batiment technique avec Vestiaires et salle de restauration + travaux crèche: alarme, portail et sol + divers
	40 Gymnase	15 000,00 €	- €	2 460,60 €	Sécurisation, grilles, rangements et rideaux
	42 Maison de Santé	120 000,00 €	39 170,00 €	19 684,80 €	Climatisation de la MSP
	43 Pole		- €	- €	
	50 Salles de classe	10 000,00 €	- €		entretien des salles
	55 Siege de la C.C.P.E.	163 720,00 €	75 000,00 €	26 856,63 €	Nouveau site internet, infrastructure réseaux, supports de comm, GRC, audit telephonie, contrat de maintenance groupé, installation d'une borne et assainissement siege + panneaux (2000)
	60 Equipement scolaire	121 000,00 €		19 848,84 €	travaux d'entretien, VPI et informatique, Photocopieur, création d'un sas à Eix, grillage de terrains sportifs et installations dans la cour du GM (3000), éclairage GM 2000 (selon devis ville), auto-laveuse, crassette parking et étude d'aménagement (5000)
	61 Fibre et HT debit		- €	- €	
	62 ADAP	11 500,00 €	2 000,00 €	1 886,46 €	
	103 compte pour tiers voirie	170 000,00 €	120 000,00 €		selon programme 90.000 € et 80000 de RAR
	611 compte pour tiers fibre		- €	- €	
	64 Flotte automobile et materiel roulant		- €	- €	
	sous total opération	1 796 487,66 €	829 474,30 €	265 168,64 €	- €
	<b>sous total recettes</b>			<b>1 094 642,94 €</b>	
sans opération	21538- prestations	92 000,00 €	41 256,00 €	15 124,80 €	Etudes: Habitat (T1- hors animation), signalétique (30000€) et 3eme Lieu/creche (EPFL)
	1641-emprunt	256 501,10 €	80 830,00 €		Dépenses: encours de 256.500 - Recettes à : emprunter nouveaux systemes de Clim pour la MSP ( ajouté aux charges de la MDS).
	O20-dépenses imprevuees	100 000,00 €	- €		
	autre	19 880,98 €	- €	3 268,43 €	logiciel
	Empunt pour les BA		138 786,20 €		acquisition Batiment et aménagement Zones
			- €		
	<b>total depenses investissement hors o</b>	<b>468 382,08 €</b>	<b>260 872,20 €</b>	<b>18 393,23 €</b>	
<b>total général depenses réelles</b>	<b>2 264 869,74 €</b>	<b>1 090 346,50 €</b>	<b>283 561,87 €</b>	- €	
sous total recettes			1 373 908,37 €		
deficit 2019 2018			- 1 164 715,89 €		
amortissements			108 525,51 €		
reste à couvrir		virement du budget général	1 947 151,75 €		

**Budgets Annexes :**

					à financer/emprunt
<b>B.A.</b>	Batiment 2 - rehabilitation	49 000,00 €		8 055,60 €	
	Batiment CAO- acquisition	44 000,00 €			44 000,00 €
	ZAE- réseaux et aménagements	222 000,00 €	90 717,00 €	36 496,80 €	94 786,20 €
	Ventes terrain ZAC		198 475,00 €	- €	
	Pole entre- espaces verts	8 000,00 €	- €	1 315,20 €	
	Entretien des zones	7 000,00 €	- €	1 150,80 €	
	Pôle entr P.e- animation	18 822,00 €	- €		
	Extension dechetterie	510 000,00 €	290 000,00 €	83 844,00 €	
	OM) ambassadeur	1 000,00 €	- €		
	achat composteurs	9 600,00 €	- €		
			- €	- €	
	<b>total depenses investissement hors o</b>	<b>869 422,00 €</b>	<b>579 192,00 €</b>	<b>130 862,40 €</b>	<b>138 786,20 €</b>

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 19	Budget Primitif 20
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>1370902,00 €</b>	<b>1395434,10 €</b>
<b>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	<b>569267,00 €</b>	<b>567147,72 €</b>
6042 - Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	109 300,00 €	140 646,95 €
60611 - Eau et assainissement	21 160,00 €	16 049,73 €
60612 - Energie - Electricité	86 050,00 €	82 678,77 €
60613 - Chauffage urbain	83 250,00 €	72 571,07 €
60621 - Combustibles	17 000,00 €	5 688,01 €
60622 - Carburants	13 100,00 €	8 415,70 €
60623 - Alimentations	14 925,00 €	8 961,15 €
60631 - Fournitures d'entretien	18 750,00 €	20 138,88 €
60632 - Fournitures de petit équipement	23 100,00 €	42 038,90 €
60633 - Fournitures de voirie	550,00 €	7 750,00 €
60636 - Vêtements de travail	4 200,00 €	5 013,21 €
6064 - Fournitures administratives	7 000,00 €	5 880,24 €
6065 - Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	3 500,00 €	800,00 €
6067 - Fournitures scolaires	56 932,00 €	41 147,61 €
6068 - Autres matières et fournitures	14 950,00 €	9 090,35 €
6078 - Autres marchandises	95 500,00 €	100 277,15 €
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>171645,00 €</b>	<b>177230,61 €</b>
611 - Contrats de prestations de services	-	- €
6132 - Locations immobilières	-	1 000,00 €
6135 - Locations mobilières	21 750,00	15 379,88 €
61521 - Terrains	1 500,00	1 689,12 €
61522 - Bâtiments	-	
615221 - Bâtiments publics	12 500,00	11 524,25 €
615228 - Autres bâtiments	2 500,00	
61523 - Voies et réseaux	-	
615231 - Voiries	-	
615232 - Réseaux	12 000,00	17 588,62 €
61551 - Matériel roulant	5 750,00	2 907,29 €
61558 - Autres biens mobiliers	5 000,00	1 471,53 €
6156 - Maintenance	83 325,00	72 782,29 €
616 - Primes d'assurances	2 500,00	
6161 - Multirisques	6 260,00	5 153,48 €
6162 - Assurance obligatoire dommage construction	7 660,00	8 272,77 €
617 - Etudes et recherches	300,00	29 300,00 €
6182 - Documentation générale et technique	1 000,00	655,39 €
6184 - Versements à des organismes de formation	9 600,00	9 356,00 €
6188- autres frauds		150,00 €
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>596290,00</b>	<b>643475,94 €</b>
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 050,00	1 200,00 €
6226 - Honoraires	39 360,00	48 739,76 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	-	
6228 - divers	47 700,00	80 100,19 €
6231 - Annonces et insertions	13 300,00	10 000,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	13 600,00	18 194,89 €
6233 - Foires et expositions	4 400,00	7 873,02 €
6236 - Catalogues et imprimés	66 000,00	53 892,24 €
6238 - Divers	8 400,00	5 000,00 €
6247 - Transports collectifs	33 500,00	33 311,59 €
6248 - Divers	-	
6251 - Voyages et déplacements	12 000,00	10 812,65 €
6256 - Missions	-	
6261 - Frais d'affranchissement	24 500,00	26 733,17 €
6262 - Frais de télécommunications	22 350,00	21 706,57 €
627 - Services bancaires et assimilés	620,00	780,54 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	10 410,00	63 925,49 €
6284 - Redevances pour services rendus	-	
62878 - A d'autres organismes	291 100,00	253 520,64 €
6288 - Autres services extérieurs	8 000,00	7 685,20 €

<b>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>33700,00</b>	<b>7579,82 €</b>
63512 - Taxes foncières	32 000,00	6 086,00 €
6358 - autres droits	-	
637 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	1 700,00	1 493,82 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget</b>	<b>Budget</b>
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2247759,27</b>	<b>2166398,42 €</b>
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>16543,21</b>	<b>20079,67 €</b>
6218 - Autres personnel extérieur	16 543,21	20 079,67 €
<b>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>43404,74</b>	<b>- €</b>
6332 - Cotisations versées au FNAL	6 605,82	
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	32 835,65	
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	3 963,27	
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2187811,32</b>	<b>2146318,75 €</b>
64111 - Rémunération principale	624 777,43	
64112 - NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	6 858,96	
64116 - Indemnités de préavis et de licenciement	-	
64118 - Autres indemnités	219 034,21	
64131 - Rémunération	525 835,51	
64138 - Autres indemnités	141 224,30	
64162 - Emplois d'avenir	-	
64168 - Autres emplois d'insertion	403,94	
6451 - Cotisations à l'URSSAF	357 656,23	
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	171 446,81	
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	31 273,91	2 070 793,75 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	90 000,00	50 000,00 €
6456 - Versement au FNC du supplément familial	300,00	1 500,00 €
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	-	
64731 - Versées directement	-	
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	17 000,00	20 000,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	4 025,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	-	- €
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>108006,00</b>	<b>108006,00 €</b>
7391178 - Autres restit. au titre dégrèv. sur contrib. dir.	-	- €
739221 - FNGIR	108 006,00	108 006,00 €
73923 - Reversements sur FNGIR	-	- €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>1332810,58</b>	<b>1398247,04 €</b>
6521 - Déficit des budgets annexes à carac. administratif	-	- €
6531 - Indemnités	64 340,00	57 360,84 €
6532 - Frais de mission	-	
6533 - Cotisations de retraite	-	
6534- cotisation sécurité nsiciale Part patronale		
6541 - Créances admises en non-valeur	-	
6542 - Créances éteintes	1 000,00	
6554 - Contributions aux organismes de regroupement	-	2 000,00 €
657341 - Communes membres du GFP	2 000,00	
657364 - A caractère industriel et commercial	984 470,58	1 038 786,20 €
6574 - Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	281 000,00	300 000,00 €
6588-		100,00 €



<b>66 - Charges financières</b>	<b>42942,77</b>	<b>46112,54 €</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	42 742,77	43 112,54 €
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	200,00	3 000,00 €
6615 - Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	-	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>120400,00</b>	<b>131000,00 €</b>
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	-	- €
6712 - Amendes fiscales et pénales	400,00	
673 - Titres annulés (sur excercices antérieurs)	-	3 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	-	
022 - Dépenses imprévues	120 000,00	128 000,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5222820,62</b>	<b>5245198,09 €</b>
	-	- €
023 - Virement à la section d'investissement	1 344 649,56	1 947 151,75 €
<b>68 - Dotations provisions semi-budgétaires</b>	<b>117325,03</b>	<b>108525,51 €</b>
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	117 325,03	108 525,51 €
Total dépenses d'ordre	-	- €
	-	- €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>6684795,21</b>	<b>7300875,35 €</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>4355675,07 €</b>	<b>4206411,89 €</b>

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget</b>	<b>Budget</b>
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>794007,99 €</b>	<b>923812,47 €</b>
70388 - Autres redevances et recettes diverses	- €	
7062 - Conservatoire	92 150,00 €	100 000,00 €
70632 - A caractère de loisirs	4 500,00 €	7 102,50 €
7067 - Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	340 000,00 €	355 073,91 €
70688 - Autres prestations de service	36 720,00 €	35 883,23 €
7078 - Autres marchandises	146 600,00 €	149 400,00 €
70841 - aux budgets annexes	72 037,99 €	46 037,99 €
70845 - aux communes membres du GFP	72 000,00 €	153 746,37 €
70848 - aux autres organismes	- €	40 685,24 €
70878 - par d'autres redevables	- €	- €
7088 - Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	30 000,00 €	35 883,23 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>2487000,00 €</b>	<b>2525666,21 €</b>
73111 - Taxes foncières et d'habitation	2 193 000,00 €	2 229 225,50 €
73112 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	131 000,00 €	132 987,71 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	5 000,00 €	5 049,00 €
73223 - Fonds péréquation des ress com et intercom	158 000,00 €	158 404,00 €
7325 - Fonds péréquation des ressources intercomm.&comm.	- €	
7373 - Octroi de mer	- €	
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>1204405,68 €</b>	<b>1156781,47 €</b>
7411 - Dotation forfaitaire	- €	- €
74124 - Dotation d'intercommunalité	399 372,00 €	432 539,00 €
74126 - Dotation de compensation des group. De communes	4 359,00 €	4 718,00 €
744 - FCTVA	- €	
74718 - Autres	16 776,68 €	
7472 - Régions	- €	2 037,12 €
7473 - Départements	40 035,00 €	41 600,00 €
74741 - Communes membres du GFP- reversement rythme sc	70 000,00 €	70 000,00 €
74748 - Autres communes	25 000,00 €	25 000,00 €
74758 - Autres groupements	50 000,00 €	50 000,00 €
7478 - Autres organismes	428 363,00 €	375 265,42 €
748314 - Dotation unique compensations spécifiques à la TP	- €	
74832 - Attribution du Fonds départemental de taxe prof.	95 000,00 €	81 219,93 €
74833 - Etat-Compens.au titre contrib.écon.territ.CVAE&CFE	- €	3 211,00 €
74834 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	26 000,00 €	21 344,00 €
74835 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	47 000,00 €	49 847,00 €
7488 - Autres attributions et participations	2 500,00 €	
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>65400,00 €</b>	<b>71558,62 €</b>
752 - Revenus des immeubles	40 000,00 €	47 508,08 €
758 - Produits divers de gestion courante	- €	
7588 - Autres produits divers de gestion courante	25 400,00 €	24 050,54 €
<b>76 - Produits financiers</b>	<b>- €</b>	<b>200,00 €</b>
764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	- €	100,00 €
7688 - Autres	- €	100,00 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>5300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
7711 - Dédits et pénalités perçues	- €	- €
7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeurs	100,00 €	
773 - Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	5 000,00 €	100,00 €
774 - Subventions exceptionnelles	100,00 €	100,00 €
7788 - Produits exceptionnels divers	100,00 €	100,00 €
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>80425,91 €</b>	<b>49918,13 €</b>
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	10 340,00 €	49 918,13 €
6459 - Remb. Sur charges Sécurité Sociale	70 085,91 €	
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>2048255,63 €</b>	<b>2572638,45 €</b>
	- €	- €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>6684795,21 €</b>	<b>7300875,35 €</b>

		Fonctionnement	investissement	BP
Dépenses	depenses réelles	4 206 411,89 €	2 264 869,74 €	6 471 281,63 €
	Virement B.A.	1 038 786,20 €		1 038 786,20 €
	Virement vers la section Investis	1 947 151,75 €		1 947 151,75 €
	Amortissement	108 525,51 €		108 525,51 €
	Dépenses totales	7 300 875,35 €	2 264 869,74 €	9 565 745,09 €
Recettes	recettes réelles	4 728 236,90 €	1 373 908,37 €	6 102 145,27 €
	affectation des resultats 19	2 572 638,45 €	(1 164 715,89) €	1 407 922,56 €
	virement de la Section Fonct.		1 947 151,75 €	1 947 151,75 €
	Amortissements		108 525,51 €	108 525,51 €
		7 300 875,35 €	2 264 869,74 €	9 565 745,09 €
Balance		0,00 €	0,00 €	0,00 €

### 3.2 Les budgets annexes

Dans la continuité des budgets précédents, les éléments suivants seront inscrits aux budgets :

- Dépenses de fonctionnement ;
- Les ventes de terrains sur la ZAC et la ZAE génèreront des recettes permettant de couvrir les dépenses et de couvrir les déficits antérieurs.
- Des virements du budget principal atténué des recettes générées par l'activité et les locations.
- Un budget OM en phase de transition quant aux recettes et a l'impact des nouvelles consignes de tri.

## 4 La structure et la gestion de la dette

### 4.1 Evolution de l'encours de dette

Le capital restant dû sur le budget principal et les budgets annexes au 31 décembre 2019 s'élève a **3 122 929,65 €**.

**Répartition des emprunts** au 31/12/2019:

Budget	Objet Emprunt	BANQUE	Méthode de Calcul	TEG	Année 1ère échéance	Durée en Année(s)
Bât. ind. n°3 Care Packaging- 306	Care Pack n° 611426	Crédit Mutuel	taux fixe	2	oct-17	20
<b>Total Bât. ind. n°3 Care Packaging- 306</b>						
Cté de communes Pays Etain - 300	EIX n° 50129	Crédit Agricole	taux fixe	3,5	juin-06	20
	Voirie 2014 n° 0501221	Caisse Française de Fi	taux Révisable (Amort constant)	4,22	févr-15	10
	BUZY n° 61142603	Crédit Mutuel	taux fixe	3,66	sept-09	15
	CCT n° 7087823	Caisse d'Epargne	taux fixe	4,51	juil-08	15
	BUZY n° 68637174	Caisse d'Epargne	taux fixe	3,66	juin-10	15
	MSP n° 86473581814	Crédit Agricole	taux fixe	1,02	avr-17	15
	City Stade/Démol collège n° 8917885	Caisse d'Epargne	taux fixe	4,18	janv-12	12
	Prêt Relais n° 2017901110X00001	La Banque Postale	taux fixe	0,47	nov-17	2
	Prêt Relais N°07022719	Crédit Agricole	taux fixe	0,32	dec-19	3
Matériel ST n° MON526907EUR	La Banque Postale	taux fixe	0,43	oct-19	7	
<b>Total Cté de communes Pays Etain - 300</b>						
ORDU - Cté de communes pays Etain - 301	Achat bacs RI n° 0501221	Caisse Française de Fi	taux Révisable (Amort constant)	4,22	févr-15	10
<b>Total ORDU - Cté de communes pays Etain - 301</b>						
Z.A.E Communautaire Etain -303	ZAE 2eme tranche n° 61142602	Crédit Mutuel	taux variable	0,85	sept-09	10
	ZAE tranche n°1 - n° 7024261	Caisse d'Epargne	taux fixe	3,85	avr-05	20
<b>Total Z.A.E Communautaire Etain -303</b>						
Zone Artisanale Ciale 305	ZACS n° 302294	La Banque Postale	taux variable	1,42	août-14	8
<b>Total Zone Artisanale Ciale 305</b>						
Bâtiment industriel n° 2	MON526905EUR	La Banque Postale	taux fixe	0,65	oct-19	10
<b>Total Bâtiment Industriel n° 2 - 304</b>						
Pôle Entrepreneurial	MON526908EUR	La Banque Postale	taux fixe	1,22	oct-19	20
<b>Total Pôle Entrepreneurial n° 308</b>						

	Budget	Total Bât. ind. n°3 Care Packaging-306	Total Cté de communes Pays Etain - 300	Total ORDU - Cté de communes pays Etain - 301	Total Z.A.E Communautaire Etain - 303	Total Zone Artisanale Ciale 305	Total Bâtiment Industriel n° 2 - 304	Total Pôle Entrepreneurial n° 308	TOTAUX	par habitant
2019	Capital Restant début de période	1 094 898 €	2 734 493 €	108 000 €	97 922 €	87 500 €	43 000 €	227 000 €	4 392 813 €	542,32 €
	REMBT CAPITAL 2019	48 620 €	1 151 682 €	18 000 €	23 030 €	25 000 €	1 041 €	2 510 €	1 269 883 €	156,78 €
	Intérêts	21 454 €	47 030 €	1 000 €	3 220 €	250 €	74 €	731 €	73 758 €	9,11 €
2020	Capital Restant début de période	1 046 278 €	1 582 812 €	90 000 €	74 891 €	62 500 €	41 959 €	224 490 €	3 122 930 €	385,55 €
	REMBT CAPITAL 2020	49 602 €	263 074 €	18 000 €	13 128 €	25 000 €	4 182 €	10 116 €	383 101 €	47,30 €
	Intérêts	20 473 €	37 159 €	1 000 €	2 695 €	250 €	263 €	4 016 €	65 855 €	8,13 €
2021	Capital Restant début de période	996 676 €	1 319 738 €	72 000 €	61 763 €	37 500 €	37 776 €	214 375 €	2 739 828 €	338,25 €
	REMBT CAPITAL 2021	50 603 €	269 426 €	18 000 €	13 641 €	25 000 €	4 209 €	10 240 €	391 119 €	48,29 €
	Intérêts	19 471 €	31 126 €	1 000 €	2 183 €	250 €	235 €	2 569 €	56 834 €	7,02 €
2022	Capital Restant début de période	946 073 €	1 050 312 €	54 000 €	48 122 €	12 500 €	33 567 €	204 135 €	2 348 709 €	289,96 €
	REMBT CAPITAL 2022	51 624 €	276 017 €	18 000 €	14 174 €	12 500 €	4 237 €	10 365 €	386 917 €	47,77 €
	Intérêts	18 450 €	24 861 €	1 000 €	1 650 €	125 €	208 €	2 443 €	48 737 €	6,02 €
2023	Capital Restant début de période	894 448 €	774 295 €	36 000 €	33 948 €	- €	29 330 €	193 770 €	1 961 792 €	242,20 €
	REMBT CAPITAL 2023	52 666 €	253 555 €	18 000 €	14 727 €	- €	4 265 €	10 492 €	353 706 €	43,67 €
	Intérêts	17 408 €	18 572 €	1 000 €	1 096 €	- €	180 €	2 316 €	40 572 €	5,01 €
2024	Capital Restant début de période	841 782 €	520 740 €	18 000 €	19 221 €	- €	25 066 €	183 278 €	1 608 087 €	198,53 €
	REMBT CAPITAL 2024	53 729 €	201 395 €	18 000 €	15 303 €	- €	4 292 €	10 621 €	303 340 €	37,45 €
	Intérêts	16 345 €	14 291 €	1 000 €	521 €	- €	152 €	2 188 €	34 496 €	4,26 €
2025	Capital Restant début de période	788 052 €	361 345 €	18 000 €	3 918 €	- €	20 773 €	172 658 €	1 364 746 €	168,49 €
	REMBT CAPITAL 2025	54 814 €	138 537 €	18 000 €	3 918 €	- €	4 320 €	10 751 €	230 340 €	28,44 €
	Intérêts	15 260 €	10 292 €	147 €	38 €	- €	125 €	2 057 €	27 919 €	3,45 €
2026	Capital Restant début de période	733 238 €	222 808 €	- €	- €	- €	16 453 €	161 907 €	1 134 407 €	140,05 €
	REMBT CAPITAL 2026	55 920 €	39 314 €	- €	- €	- €	4 348 €	10 883 €	110 465 €	13,64 €
	Intérêts	14 154 €	2 038 €	- €	- €	- €	96 €	1 926 €	18 214 €	2,25 €
2027	Capital Restant début de période	677 318 €	183 495 €	- €	- €	- €	12 105 €	151 024 €	1 023 942 €	126,41 €
2028	Capital Restant début de période	620 269 €	149 274 €	- €	- €	- €	7 728 €	140 008 €	917 279 €	113,24 €
2029	Capital Restant début de période	562 068 €	114 713 €	- €	- €	- €	3 323 €	128 857 €	808 961 €	99,87 €
2030	Capital Restant début de période	502 693 €	79 808 €	- €	- €	- €	- €	117 570 €	700 071 €	86,43 €
2031	Capital Restant début de période	442 119 €	44 557 €	- €	- €	- €	- €	106 144 €	592 820 €	73,19 €
2032	Capital Restant début de période	380 323 €	8 956 €	- €	- €	- €	- €	94 578 €	483 856 €	59,74 €
2033	Capital Restant début de période	317 279 €	- €	- €	- €	- €	- €	82 870 €	400 149 €	49,40 €
2034	Capital Restant début de période	252 963 €	- €	- €	- €	- €	- €	71 019 €	323 982 €	40,00 €
2035	Capital Restant début de période	187 349 €	- €	- €	- €	- €	- €	59 022 €	246 371 €	30,42 €
2036	Capital Restant début de période	120 410 €	- €	- €	- €	- €	- €	46 879 €	167 289 €	20,65 €
2037	Capital Restant début de période	52 120 €	- €	- €	- €	- €	- €	34 587 €	86 707 €	10,70 €
2038	Capital Restant début de période	- €	- €	- €	- €	- €	- €	22 144 €	22 144 €	2,73 €
2039	Capital Restant début de période	- €	- €	- €	- €	- €	- €	9 548 €	9 548 €	1,18 €

## 4.2 Gestion du risque

L'intégralité de l'encours est classée en catégorie 1A selon la classification Gissler, c'est-à-dire que les taux ne comportent pas d'index à risque pour la collectivité.

### 4.2.1 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales est définie comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé ou en fonction de la moyenne des trois derniers exercices écoulés. Ce ratio prend en compte le budget principal. Il est défini en nombre d'années.

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Lorsque l'épargne brute d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales est négative ou nulle, son montant est considéré comme égal à un euro pour le calcul de la capacité de désendettement

Il s'agit de connaître la durée dont a besoin une collectivité pour rembourser la totalité de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute. Pour mémoire, il doit se situer en dessous de **12** années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

	<b>Fin 2019</b>
Encours au 31/12	<b>3 122 929,65</b>
Epargne brute (2018)	<b>620 0000,00</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>5,03</b>

### 4.2.1 Taux d'endettement

Le taux d'endettement correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il mesure, en pourcentage, la charge de la dette par rapport à la richesse de l'EPCI.

Le taux d'endettement de la CCPE reste globalement stable malgré les emprunts nouveaux.

	<b>Estimation 2019</b>
Encours au 31/12	3 122 929,65
Encours au 31/12 sur budget général	1 582 811,65
Recettes réelles fonctionnement	7 300 875,35
<b>Taux d'endettement</b>	<b>21,6%</b>

## 5 Les ressources humaines

Les nouveaux principes énoncés par la loi NOTRe et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la réalisation d'un rapport d'orientation budgétaire impose la rédaction d'un volet sur les ressources humaines.

Il est de plus à noter les modifications introduites par la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique territoriale dont les principaux points sont les suivants :

- Possibilité de signer une rupture conventionnelle pour les contractuels en CDI et les fonctionnaires titulaires du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2025
- Mise en place d'une instance unique de dialogue social : le conseil social d'administration sera issu de la fusion du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et du CT (comité technique)
- Création du contrat de projet : recours possible à un contractuel pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties, dans la limite de six ans pour la réalisation d'un projet spécifique
- Instauration des 35 heures effectives : suppression des régimes dérogatoires à la durée du travail
- Garantie d'un service minimum en cas de grève : éviter que l'interruption des agents publics participant directement à l'exécution de ces services, ne porte atteinte au respect de l'ordre public en cas de grève, notamment à la salubrité publique, ou aux besoins essentiels des usagers de ces services. Les accueils des enfants de moins de trois ans, les accueils périscolaires et la restauration scolaire sont notamment concernés par cette garantie.

La masse salariale du budget principal de la CCPE représente 25% de dépenses de fonctionnement, soit environ 2.166.000 € et 52% des dépenses réelles de fonctionnement.

### 5.1 Les dépenses de personnel

Pour mémoire, l'évolution de la masse salariale est due à deux principes

- l'augmentation salariale qui est composée des mesures liées à la catégorie de l'agent, à la carrière (GVT), au point d'indice de la fonction publique, des variations des taux de charges sociales
- la variation des effectifs (recrutements, mutations, mises à disposition...)

La masse salariale s'apprécie au niveau du chapitre 012 cependant, les flux croisés sont conséquents en raison des refacturations des mises à dispositions ou des interventions pour compte de tiers.

Ainsi, on peut noter que la charge nette de la masse salariale (dépenses des budgets principal et ADS diminuées des refacturations aux autres communes pour les mises à disposition) devrait évoluer sensiblement à la hausse depuis 2017 pour le chapitre 012 :

	2 017	2 018	Est. 2019
Charge nette masse salariale			
<i>Evolution</i>		106 005 2,92%	74 736 2,00%

### 5.2 Les effectifs

Les effectifs devraient se stabiliser voir légèrement baisser en 2020. Des arbitrages sont actuellement en cours.

		2019		2020	
			%		%
Fonctionnaires Titulaires et stagiaires		48	51,6%	40	44,9%
Fonctionnaires detachés/disponibilité		1	1,1%	1	1,1%
Agents Non titulaires permanents					0,0%
	CDI	4	4,3%	4	4,5%
	CDD	38	40,9%	41	46,1%
Agents Non titulaires non-permanents		0	0,0%	0	0,0%
	contrat privé- autre	2	2,2%	3	3,4%
<b>total</b>		<b>93</b>	<b>100,0%</b>	<b>89</b>	<b>100,0%</b>
<b>Catégorie</b>					
	A	4	4%	4	4%
	B	8	9%	8	9%
	C	79	85%	74	83%
	autres	2	2%	3	3%
<b>Filière</b>					
	Administrative	15	16%	16	18%
	Technique	23	25%	21	24%
	culturelle	9	10%	9	10%
	Animation	37	40%	37	42%
	Sport	1	1%	0	0%
	Social	5	5%	5	6%
	autres	3	3%	1	1%
<b>ETP</b>					<b>evol/2019</b>
	nombre de postes	93		89	-4,3%
	ETP	61,04		57,9	-5,1%
	heures hebdo. de travail	2067		1977	-4,4%
	ETP Avec HCF*	65,71		61,6	-6,3%
	*HCF: heures completaires fixes				